



FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

PROJET : PROJET SUCRIER DE MARKALA – VOLET AGRICOLE

PAYS : RÉPUBLIQUE DU MALI

RAPPORT D'ÉVALUATION

Date : Novembre 2010

MM.	Aly ABOU-SAABA,	Directeur, OSAN		Poste 2037
	Frank PERRAULT,	Directeur, ORWB		Poste 2036
	Dougou KEITA,	Chef de Division, OSAN.2		Poste 2086
	Mamadou A. KANE,	Ingénieur Chef Ressources en Eau, OSAN.2,	Chef de Mission	Poste 2390
	Macky A. DIOUM,	Agroéconomiste, OSAN.2,	Membre de Mission	Poste 3474
	Hatem FELLAH,	Agronome, OSAN.2,	Membre de Mission	Poste 2262
	Hany R. SHALABY,	Environnementaliste, OSAN.4,	Membre de mission	Poste 3006
	Abdoulaye DJIRO,	Agronome, MLFO,	Membre de mission	Poste 6036
Mme	Rita BA,	Expert en genre, OSAN.2		Poste 2590
MM.	Fridolin ONDOBO,	Spécialiste en gestion financière		Poste 2497
	Sébastien DELAHAYE	Agroéconomiste		Poste 2370

Revue des pairs :

MM.	M. Lahcen ENNAHLI	Représentant Résident, MLFO,	Pair	Poste 6031
	Lamine KANE	Agroéconomiste, OSAN.2,	Pair	Poste 2359
	Léandre GBELI	Agroéconomiste, OSAN.4,	Pair	Poste 3646
	Théophile GUEZODIE	Economiste, ORWB,	Pair	Poste 3646
	Al Hamdou DORSOUMA	Expert Climat,	Pair	Poste 3304

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Equivalences, Année Fiscale, Poids et mesures, sigles et abréviations, Fiche de projet Résumé Analytique, Matrice du projet, Calendrier d'exécution du projet	i – viii
I – ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1 Liens du programme avec la stratégie et les objectifs pays	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque.....	1
1.3 Coordination de l'aide	2
II - DESCRIPTION DU PROJET.....	3
2.1 Composantes du projet.....	3
2.2 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées	5
2.3 Type de projet	6
2.4 Coût du projet et dispositifs de financement.....	6
2.5 Zone et bénéficiaires du Projet	8
2.6 Approche participative pour l'identification, la formulation et la mise en œuvre du projet.....	9
2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet	9
2.8 Principaux indicateurs de performance.....	10
III – FAISABILITE DU PROJET	10
3.1 Performances économique et financière	10
3.2 Impact environnemental et social	11
IV – EXECUTION.....	13
4.1 Dispositions en matière d'exécution.....	13
4.2 Suivi-évaluation du Projet.....	16
4.3 Gouvernance	17
4.4 Durabilité	17
4.5 Gestion des risques	18
4.6 Développement des connaissances	19
V – CADRE JURIDIQUE.....	19
5.1 Instrument légal	19
5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque.....	19
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque.....	20
VI – RECOMMANDATION.....	20

LISTE DES ANNEXES

Carte :	Carte de la Zone d'Intervention du Projet
ANNEXE I :	Indicateurs Socio-économiques Comparatifs du Pays
ANNEXE II :	Mali – Opérations en cours du Groupe de la Banque
ANNEXE III :	Principaux Projets Financés par la Banque et d'autres Partenaires au Développement
ANNEXE IV :	Calcul du taux de rentabilité économique et test de sensibilité.....

Volume II en document séparé contenant le rapport d'exécution et annexes techniques.

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Juin 2010)

1 UC = 1,47433 USD = 780,923 F CFA = 1,10896 €

1 \$USD = 459,613 F CFA

1 € = 655,957 FCFA

Année fiscale

1^{er} janvier - 31 décembre

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES	DÉFINITIONS
AGR	Activités génératrices de revenus
BAD	Banque Africaine de Développement
BNDA	Banque nationale de développement agricole
CANECO	Société d'exploitation de canne à sucre
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNACPN	Direction Nationale du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DRPIA	Direction Régionale de la production et industries Animales
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRGR	Direction Régionale du Génie Rural
DRSV	Direction Régionale des Services Vétérinaires
DRCN	Direction Régionale de la Conservation de la Nature
DRHE	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie
EDEM	Energie du Mali
FAD	Fonds Africain de Développement
IER	Institut d'Économie Rurale
GIE	Groupement d'intérêt économique
IMF	Institution de Micro- finance
MFCFA	Million de FCFA
PDESC	Programme de développement économique social et culturel
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PPP	Partenariat Public/Privé
SEDIZON	Secrétariat d'Etat de la Zone de l'Office du Niger
SEI	Suivi- évaluation interne
SEE	Suivi- évaluation externe
SOSUMAR	Société sucrière de Markala
UC	Unité de compte

FICHE DE PROJET

Fiche du client

EMPRUNTEUR : Gouvernement de la République du Mali

ORGANE D'EXECUTION : Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce

Plan de financement

Source	Montant (UC)	Instrument
FAD	28,97	Prêt
BID	14,28	Prêt /taux 0,75%/30 ans
KFAED	11,53	Prêt /taux TBC
FSD	11,12	Prêt /taux 1%/30 ans
KEX	14,60	Prêt /taux 1%/30 ans
OFID	10,90	Prêt /taux 1%/30 ans
BOAD	15,18	Prêt /taux 2%/30 ans
BIDC	13,50	Prêt /taux 3%/30 ans
Gouvernement	55,94	Ressources propres
COÛT TOTAL	176,02	

Importantes informations financières de la BAD

Montant du prêt	28,97 millions UC
Commission d'engagement*	0,50% du montant non décaissé à courir 60 jours après la signature du prêt
Commission de service	0,75% par an sur le montant décaissé et non remboursé
échéance	Tous les 6 mois de la 11 ^{ème} à la 50 ^{ème} année
Différé d'amortissement	10 ans
TRI VAN (scénario de base)	N/A ; 287,18 millions USD
TRE (scénario de base)	22 %

Durée – principales étapes (attendues)

Approbation de la note conceptuelle	Février 2010
Approbation du projet	Décembre 2010
Entrée en vigueur	Mars 2011
Dernier décaissement	Décembre 2015
Achèvement	Décembre 2016
Dernier remboursement	

RESUME DU PROJET

1. Aperçu général du projet

Le Projet Sucrier de Markala (PSM) est la première opération de Partenariat Public-Privé (PPP) pour le Mali et la Banque dans le domaine de l'agro-industrie. Le partenaire stratégique du projet est ILLOVO Sugar d'Afrique du Sud, premier producteur africain de sucre. L'objectif du projet est d'augmenter les revenus des acteurs de la filière sucrière sur une base durable. Le projet comprend deux volets : (i) le volet agricole concerne l'aménagement d'une zone irriguée par aspersion de 14.132 ha de plantations devant permettre la production annuelle de 1,48 millions de tonnes de canne à sucre, ainsi que la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES), du plan d'actions de réinstallation (PAR) des populations et du plan d'actions de lutte contre la pauvreté (PAP) ; et ; (ii) le volet industriel (objet d'un rapport d'évaluation séparé du Département du secteur privé) concerne la création d'une usine de transformation en vue de la production annuelle de 190.000 tonnes de sucre et de 15 millions de litres d'éthanol, ainsi que la cogénération de 30 MW d'électricité. Le projet sera exécuté sur cinq ans. Le coût du volet agricole est estimé à 176,02 millions d'UC. Le FAD apportera 28,97 millions UC, le Gouvernement 55,94 millions UC, et les autres co-financiers 91,11 millions UC.

2. Bénéficiaires et impacts du projet

Le projet implanté dans la zone de l'Office du Niger, aura un impact substantiel sur l'économie de la Région de Ségou et contribuera ainsi à la création d'un pôle régional de développement. La Société d'exploitation de canne (CANECO) assurera la gestion du périmètre sucrier. Les producteurs indépendants de canne (560) regroupés dans une fédération, exploiteront 40% des plantations de canne. Près de 2.450 ménages bénéficieront des terres aménagées pour les productions céréalières et maraichères. Le projet touchera globalement près de 156.000 habitants par la création de 8.000 emplois directs et de 32.000 emplois indirects, le renforcement des capacités et l'amélioration des conditions de vie. La réalisation du projet exigera une gestion optimale des ressources en eau, notamment en saison sèche. Ainsi, elle incitera à une gestion plus efficace des réseaux d'irrigation au sein de la zone de l'Office du Niger et favorisera aussi la mise en place effective de la gestion intégrée des ressources en eau du bassin supérieur du bassin du Niger (entre Sélingué et Markala). Le projet permettra le développement des bioénergies et la création de PME liées à la filière sucrière et aux productions maraichères.

3. Evaluation des besoins et justifications du projet

La production nationale de sucre (35.000 t) reste relativement limitée par rapport aux besoins (174.300 t en 2009). Les marchés de sucre restent cloisonnés et spéculatifs, notamment pendant le mois de Ramadan. Le pays dispose d'un haut potentiel de développement de la canne à sucre et d'importantes ressources en eau à valoriser. Le potentiel de production de canne à sucre est très élevé (190 t/ha). Le rendement escompté de canne serait de 105 t/ha au démarrage et de 120 t/ha en croisière. Le projet permettra de couvrir les besoins en sucre et à terme contribuera à faire évoluer le pays en exportateur de sucre (exportation de 68.000 t de sucre en 2015). Il générera des revenus importants pour les bénéficiaires et créera également des recettes fiscales et une économie en devises étrangères pour l'Etat.

4. Valeur ajoutée pour la Banque

Le projet sucrier de Markala s'intègre dans les priorités d'intervention de la Banque au Mali. La Banque a appuyé le Gouvernement dans la préparation du projet. Elle a notamment apporté son assistance dans l'analyse des questions liées aux aspects environnementaux et sociaux, à la gestion de l'eau, à la régulation du marché du sucre et aux retombées économiques du projet. Elle a également joué un rôle de catalyseur dans la mobilisation des ressources financières requises tant au niveau du volet agricole qu'industriel. Dans ce cadre, la Banque a été mandatée par le Gouvernement du Mali et les promoteurs privés comme Chef de file des bailleurs de fonds du projet. Elle est le principal pourvoyeur de fonds aussi bien pour le volet agricole que le volet industriel. L'assistance à la formulation du projet a été aussi une bonne opportunité de collaboration efficace entre les différents départements concernés de la Banque (Agriculture et agro-industrie, Secteur privé, Recherche et Programmes Pays).

5. Gestion des connaissances

La mise en place et la gestion du complexe agro-industriel de Markala et des périmètres vivriers d'envergure prévus, requièrent des connaissances diversifiées qui englobent le génie civil, le génie rural, l'agronomie, l'hydraulique et la gestion concertée des ressources en eau, le machinisme agricole, la gestion des organisations agricoles, le crédit, la protection de l'environnement et l'agro-économie. La mise en œuvre et la gestion des infrastructures du projet nécessitent que les différents intervenants du côté Emprunteur disposent aussi de connaissances dans la gestion de projets similaires. Des voyages d'études et des formations sont prévus pour améliorer les compétences des équipes et celles des bénéficiaires. La réalisation du PSM constitue un cadre de formation et un chantier école au profit des cadres du pays ; les expériences et les bonnes pratiques en matière d'agro-business, production de canne à sucre, compostage, agro-industrie, irrigation par pivot central et cogénération d'électricité, seront diffusées et partagées.

REPUBLIQUE DU MALI
Projet sucrier de Markala Volet agricole
MATRICE DU PROJET (Axée sur les Résultats)

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE / BENEFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	DELAI D'EXECUTION DES OBJECTIFS CIBLES	HYPOTHESES / RISQUES
Résultats à Long Terme					
Finalité 1. Objectif sectoriel Contribuer à la croissance économique équitable et durable du pays	Impact: Augmentation du taux de croissance du secteur agricole	Pays	Taux de croissance du PIB agricole	Augmentation du taux de croissance moyen du secteur agricole de 5% pour la période 2005/2009 à 5,4% pour la période 2010/2015 Source: Rapports du Ministère de l'économie et des Finances	Hypothèses Stabilité politique et climat des affaires en amélioration progressive , CSLP mis en œuvre Risques pays: Le Mali est considéré comme un pays à « risque modéré Atténuation : Cadre institutionnel favorable à la bonne gouvernance, à la démocratie et à la mise en œuvre des stratégies agricoles et agro-industrielles
Résultats à Moyen Terme					
But II. Objectif du Projet : 2.1 Accroître les revenus des acteurs de la filière sucrière sur une base durable	Effet 2.1.1 Augmentation des revenus des populations bénéficiaires	2.1 Population d'environ 156.000 habitants dans les communes rurales de Sansanding et de Sibila	2.1.1 Amélioration de la productivité des cultures de canne, du maraichage et de la riziculture (<i>Rapports de campagne de Caneco</i>) ; 2.1.2 Nombre d'emplois directs créés, <i>Rapports du Projet et des Ministères Techniques concernés</i> ;	2.1.1 Revenus des exploitants accrus de 2009 à 2014 de 49.500 f CFA/ha à 439.000 F CFA/ha pour la canne, à 340.000 F CFA/ha pour le riz et plus de 1.200.000 F CFA/ha pour les cultures de tomate et d'oignon ; 2.1.2 -8000 emplois directs créés en fin 2014 ;	Hypothèses Bonne coordination des volets agricole et industrielle et partenariat PPP gagnant-gagnant Risques liés au marché: Une baisse dans la demande affectera les revenus du projet et Risque de change: le projet sera financé principalement en devise alors que les revenus seront en FCFA Atténuation : Mécanismes de régulation du marché du sucre mis en place ; Une partie des prêts sera donnée en F CFA

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE / BENEFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	DELAI D'EXECUTION DES OBJECTIFS CIBLES	HYPOTHESES / RISQUES
III. Activités :					
Résultats à Court Terme					
<p>3.1 Développement des infrastructures de production</p> <p>3.1.1 Réaliser l'aménagement et la mise en valeur des plantations de canne à sucre ;</p> <p>3.1.2 Réaliser l'aménagement des zones inter pivots</p> <p>Coût : 226,00 millions USD</p> <p>3.2 Mesures d'accompagnement et renforcement des capacités</p> <p>3.2.1 Mettre en œuvre le PGES, le plan de réinstallation des populations et le programme d'appui à la réduction de la pauvreté ;</p> <p>3.2.2 Aménager un périmètre rizicole;</p> <p>Coût : 31,50 millions USD</p>	<p>3.1.1 Augmentation de la production de canne, de sucre</p> <p>3.1.2 Augmentation des productions vivrières et maraichères</p> <p>3.2.1 Actions et mesures environnementales et sociales effectivement mises en œuvre et dans les délais</p> <p>3.2.2 Augmentation des productions céréalières</p>	<p>Producteurs agricoles</p> <p>Région de Ségou</p> <p>Populations de la zone du projet et de l'ensemble du pays</p>	<p>3.1.1.1 – Superficies exploitées, rendements et Production de canne de sucre (tonnes)</p> <p>3.1.1.2 – Superficies exploitées, rendements et Production (tonnes) de tomate et oignon.</p> <p>3.2.1.1 Dispensaires, écoles, magasins, forages et puits, centres de formation, centres polyvalents construits et équipés ; aménagements pastoraux et piscicoles réalisés et fonctionnels ;</p> <p>3.2.1.2 – Superficies exploitées, rendements et Production (tonnes) de riz</p>	<p>3.1.1.1 14.132 ha de plantations réalisées en 2013 et irriguées par 210 pivots ; Equipements agricoles (184 unités), de transport (60 u), d'irrigation (21 stations de pompage) et de coupe de canne (92 u), acquis avant fin 2012 ; Production en 2015/16 de 1.480.000 tonnes de canne à sucre, rendement moyen de 120 t/ha</p> <p>3.1.1.2 1.250 ha entre pivots aménagés et exploités en cultures vivrières et maraichères et production additionnelle en 2015 de 18.750 t de légumes (tomate et oignon) avec 15t/ha.</p> <p>Source: Rapports Caneco</p> <p>3.2.1.1 Mise en œuvre du PGES, du Plan de réinstallation de 127 ménages (1644 personnes) 1 dispensaire, 3 écoles, 9 points d'eau, 10 centres de formation, 3 centres polyvalents équipés, 200 km de parcours pastoraux, 10 parcs de vaccination, 10 ha d'étangs piscicoles, 10 pépinières villageoises; 15 magasins, 20 presses karité et 20 décortiqueuses, entièrement réalisés ou acquis en fin 2013;.</p> <p>3.2.1.2 Périmètre de 1.000 ha aménagés pour la riziculture et production additionnelle en 2015 de 4.000 t de riz avec 4t/ha.</p> <p>Source: Rapports ON et Caneco</p>	<p>Hypothèse Construction d'une usine produisant 7.680 tc de sucre par jour et d'une distillerie en fin 2012 à Markala en vue de la production annuelle de 190.000 t de sucre, de 15 millions de litres d'éthanol et cogénération d'énergie d'une puissance de 30 MW d'électricité</p> <p>Risques liés à l'exécution : Ils résulteront principalement des retards dans la construction du dépassement des coûts et du manque d'adhésion des populations au projet</p> <p>Atténuation Estimation des coûts sur la base des normes de l'art et des expériences du partenaire stratégique ; 40% des superficies sous canne exploitées par des producteurs indépendants issus des villages de la zone du projet ; sécurité alimentaire des populations améliorée par le projet, poursuite des missions d'IEC pour assurer l'appropriation et la pleine adhésion des populations</p>

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE / BENEFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	DELAI D'EXECUTION DES OBJECTIFS CIBLES	HYPOTHESES / RISQUES
<p><u>D. Gestion du projet</u></p> <p>Coordonner les activités et gérer le personnel, les contrats/conventions, les marchés, et assurer le suivi-évaluation et une communication au sein des équipes du projet</p> <p><u>Coût : 2,00 millions USD</u></p>	<p>La gestion, l'exécution et le suivi évaluation sont assurées selon le respect du calendrier prévisionnel et des conditions générales, des règles de la Banque en matière d'acquisition des biens, travaux et services</p> <p>Une bonne communication avec l'administration, l'ON, la SOSUMAR et les bénéficiaires, est assurée</p>	<p>Partenaires du projet</p> <p>Populations rurales, société civile, opérateurs économiques, collectivités décentralisées, structures déconcentrées, , femmes, jeunes, groupements, services techniques, consultants et ONGs locales, etc.</p>	<p>Caneco et Equipe de l'ON fonctionnelles;</p> <p>Système de suivi-évaluation performant;</p> <p>Stratégie et outils de communications mis en place</p> <p>Qualité et des rapports</p> <p><u>Sources:</u></p> <p>Documents et fichiers de Caneco et l'ON ;</p> <p>Convention de PPP</p> <p>Contrat de prestation de services et de vente de canne à sucre avec SOSUMAR</p> <p>Conventions et protocoles signés; rapports de supervisions, revue à mi-parcours; achèvement, évaluation finale</p>	<p><u>Début 2011</u> : Personnel de Caneco et de l'ON mis en place ; Conventions signées</p> <p><u>Mars 2011</u> : Équipement des bureaux de Caneco; Manuel de procédures administratives, comptables et financières mis en place et fonctionnel; situation de référence et système de suivi évaluation disponible</p> <p><u>Chaque année</u> : Comité de pilotage et Comités techniques locaux actifs; Conseil administration CANECO, Assemblée générale Fédération producteurs indépendants, rapport d'audit des comptes, d'activités trimestriels, de suivi-évaluation externe, de supervision, produits à temps;</p> <p>Evaluation mi-parcours, finale et rapport achèvement disponible à temps.</p>	<p>Hypothèses :</p> <p>Cadres recrutés compétents</p> <p>Ressources de contrepartie effectivement disponibles</p> <p>Indicateurs de risques : Respect du calendrier d'exécution prévisionnel</p> <p>Taux de décaissement ;</p> <p>Audit ;</p> <p>Respect de passation des marchés</p> <p>Stratégies d'atténuation :</p> <p>Examen préalable des CV des cadres de l'Equipe de l'ON</p> <p>Suivi rapproché par le bureau de la Banque au Mali et missions régulières et fréquentes de supervision de la BAD et des co-financiers du projet</p>
<p><u>COUT TOTAL DU PROJET : 259,50 millions de Dollars EU soit 176,02 millions d'UC</u></p>					

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION
DU FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LE FINANCEMENT DU VOLET AGRICOLE
DU PROJET SUCRIER DE MARKALA AU MALI**

La Direction soumet le présent rapport et la recommandation d'octroi d'un prêt de 28,97 millions UC au Gouvernement du Mali pour contribuer au financement du volet agricole du Projet Sucrier de Markala (PSM).

Le projet constitue une haute priorité du Gouvernement malien qui a soumis une requête au Fonds africain de développement (FAD) pour son financement. Pour ce faire, une étude de faisabilité a été entreprise. Les résultats de cette étude ont confirmé le bon potentiel de production de canne à sucre et la viabilité financière, économique et commerciale d'une plantation de 14.132 ha de canne et d'une usine de transformation d'une capacité de 190.000 tonnes de sucre blanc par an avec des sous-produits importants (production annuelle de 15 Millions de litres d'éthanol et cogénération d'une puissance de 30 MW d'électricité). La Banque a apporté son assistance technique au Gouvernement dans la préparation de ce projet innovateur.

En effet, le PSM opération de partenariat public/privé (PPP), aura un impact de développement substantiel grâce à la réduction des importations de sucre, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, l'augmentation des revenus des communautés bénéficiaires, la création d'un pôle important de développement régional, au renforcement des capacités humaines et des infrastructures socio-économiques.

I – ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du programme avec la stratégie et les objectifs du pays

Le projet s'intègre dans les priorités du schéma directeur du développement rural (SDDR) du Gouvernement. Les grands axes stratégiques retenus dans le SDDR sont : (i) la libéralisation et la privatisation du secteur agricole ; (ii) l'intensification, la sécurisation et la diversification de la production agricole tout en préservant les ressources naturelles ; et (iii) l'intégration agriculture-industrie. Il constitue un cadre de référence pour tous les sous-secteurs concernés par le développement rural, dont le sous-secteur de l'agro-industrie. Le Projet est en parfaite conformité avec les objectifs du nouveau Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLCP II-2007-2011), avec l'axe prioritaire du NEPAD relatif au renforcement des infrastructures rurales et avec les objectifs de développement du millénaire relatifs à l'éradication de la pauvreté et de la faim (ODM1). Il est aussi en parfaite cohérence avec les orientations du document de stratégie d'intervention de la Banque au Mali (DSP 2008-2011), qui appuie la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et soutient le secteur rural.

1.2 Justification de l'intervention de la Banque

Le projet sucrier de Markala s'intègre dans les priorités d'intervention de la Banque au Mali. Les deux piliers du document de stratégie pays (DSP 2009-2011) ciblent l'amélioration de la compétitivité du secteur privé et la promotion du développement rural. En tant que Projet de partenariat Public/Privé (PPP), il s'inscrit dans la stratégie du Secteur Privé de la Banque. L'investissement à réaliser constitue un pôle industriel qui générera de multiples retombées annexes pour toute l'économie. Le Projet est justifié par la nécessité d'accélérer les transformations structurelles de l'économie et les bases de croissance en vue de : i) élargir les opportunités de création d'emplois et d'augmenter les revenus ; ii) renforcer la productivité, la compétitivité économique et l'intégration régionale; iii) et de renforcer l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base. Ce projet sera la première transaction sous forme d'un PPP financée par la Banque dans le secteur agro-industriel. A ce titre, les départements de la Banque chargés de l'agriculture et de l'agro-industrie et du secteur privé, ont assisté le Gouvernement et les promoteurs dans la préparation du projet.

1.3 Coordination de l'aide

	Secteur ou sous-secteur*	Importance		
		PIB	Exportations	Main-d'œuvre
	[Secteur rural SDR]	[34%]		
Parties prenantes – Dépenses publiques annuelles (2009) **				
Total (Million FCFA)	Gouvernement	Bailleurs de fonds		[%]
735 708	[143 205]	[595 923]	BAD	26
			Banque Mondiale	25, 5
100 %	[19%]	[81%]	FIDA	6
			BID	6
			BADEA	4
			Fonds OPEP	3, 7
			Belgique	3,5
			UE	2, 20
			Autres	23,10
Niveau de la coordination de l'aide				
Existence de groupes de travail thématiques			[Oui]	
Existence d'un programme sectoriel global			En cours de préparation	
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide***			[M]****	

*le plus approprié ** Années [aa1 à aa2] *** pour ce secteur ou sous-secteur

**** L : Chef de file; M : membre (non chef de file); Aucun : aucun rôle

Source : Répertoire Projets Programmes 2009 CPS-SDR

1.3.1 Les Partenaires techniques et financiers (PTF) du Mali ont mis en place des cadres de concertation pour mieux coordonner leurs interventions et échanger des informations à la fois au niveau général et sectoriel. Pour ce faire, ils ont élaboré conjointement et de concert avec le Gouvernement du Mali un document de Stratégie commune d'assistance pays (SCAP) afin d'appuyer le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) pour la période 2007-2011. La SCAP a été signée entre le Gouvernement et les PTF le 7 décembre 2009. Son objectif principal est d'appuyer le Mali dans l'atteinte des objectifs de sa stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté en tant que première phase d'un plan décennal pour l'atteinte des objectifs de développement du millénaire.

1.3.2 Pour la mise en œuvre de la SCAP, les PTF ont mis en place trois (3) niveaux de coordination aux plans général et sectoriel : (i) le 1er niveau est la coordination globale autour du CSCR assurée par le Collectif des Chefs d'agence et Chefs de mission, sous l'animation de la Troïka des PTF dont l'un des membres est le Chef de File (CdF) assistée du Pool Technique. La Banque africaine de développement est depuis 2009 membre de la troïka en compagnie du Canada qui assure la présidence en 2010 et du PNUD Président sortant. La Banque assurera la présidence en 2011. Cette coordination se réunit une fois par mois ; (ii) Le 2ème niveau est la coordination sectorielle et thématique autour de 10 Groupes Thématique (GT) et 3 Groupes transversaux. Des Chefs de file ont été désignés pour chacun des 13 Groupes avec un mandat couvrant la période du CSCR ou d'une durée d'au moins 2 ans renouvelables ; (iii) le 3ème niveau est la coordination autour des sous secteurs identifiés dans les 13 Groupes thématiques. Ces groupes thématiques servent de base pour le dialogue sectoriel avec le gouvernement malien. Au niveau global, le dialogue politique PTF/Gouvernement se déroule dans le cadre du suivi du CSCR à travers la Commission Mixte Mali-PTF qui se réunit tous les six mois.

1.3.3 Dans le secteur rural, les partenaires techniques et financiers du Mali sont regroupés dans un Groupe "Économie agricole et rurale" actuellement présidé par la FAO. Au sein de ce Groupe, il existe des sous-

groupes de concertation : le sous-groupe sur l'Élevage et la Pêche présidé par la Coopération Belge ; le sous-groupe sur l'Irrigation présidé par la GTZ ; le sous-groupe dit « Coton » présidé par l'Agence française de développement (AFD) qui prend en compte l'ensemble des filières agricoles avec un accent sur les aspects de commercialisation ; le sous-groupe Office du Niger présidé par les Pays-Bas ; et enfin le sous-groupe sur la Sécurité alimentaire, présidé par le PAM. Il existe aussi un Groupe "Environnement" présidé par la GTZ.

1.3.4 La Banque joue le rôle de Chef de file pour les deux volets du projet. La Banque assure la coordination des bailleurs de fonds du projet. Des réunions des partenaires du projet, ont été organisées en Juin 2007 à Cologne en Allemagne, en Novembre 2007 à Bamako, en Février 2008 à Tunis et en décembre 2009 à Bamako. Ces rencontres avaient pour objectif de passer en revue les études de préparation et permettre des échanges de vue sur les questions techniques, financières, environnementales et sociales au projet. A la demande de Gouvernement, une table ronde finale des partenaires pour le bouclage du plan de financement, a été organisée à Tunis en Juillet 2010. Les missions de préparation et d'évaluation de la Banque, ont rencontré les principaux partenaires de l'Office du Niger et ont partagé avec ces derniers les résultats de leurs investigations. Les consultations engagées avec les partenaires, seront poursuivies lors de la mise en œuvre du projet.

II - DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Composantes du projet

2.1.1 L'objectif sectoriel est de contribuer à terme à la croissance économique durable et équitable du pays. L'objectif du projet est d'accroître les revenus des acteurs de la filière sucrière sur une base durable.

Description du projet

2.1.2 Le projet est localisé dans la zone de Markala, ville située dans la région de Ségou, à 275 km de Bamako. Il comprend deux (2) volets : (i) le volet agricole, financé sur ressources concessionnelles, concerne l'aménagement de 14.132 ha de plantations en vue d'une production annuelle de 1,48 millions de tonnes de canne à sucre, ainsi que la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES), du plan d'actions de réinstallation (PAR) des populations et du plan d'actions communautaires de lutte contre la pauvreté (PAP) ; (ii) le volet industriel, cofinancé par le guichet privé de la Banque, concerne la construction d'une sucrerie d'une capacité de transformation de 7.680 tonnes de canne par jour, devant permettre une production annuelle de 190.000 tonnes de sucre, 15 millions de litres d'éthanol et la cogénération de 30 MW d'électricité, grâce à la valorisation de 60.000 t de mélasse et de 460.000 t de bagasse, respectivement. L'exécution du volet agricole du projet s'articule autour de trois composantes: i) Développement des infrastructures de production ; ii) Mesures d'accompagnement et renforcement des capacités ; et iii) Gestion du Projet.

Composante A/Développement des infrastructures de production

2.1.3 Cette composante vise la production de la canne à sucre sur une superficie de 14.132 ha nets qui sera irriguée à partir des canaux de l'Office du Niger par dérivation des eaux du fleuve Niger, grâce à la mise en place de systèmes d'irrigation par pivot alimentés par 21 stations de pompage. L'eau sera prélevée par gravité à partir des canaux principaux par une batterie de prises d'alimentation des canaux secondaires, qui à leur tour vont alimenter par pompage les 210 pivots pour l'irrigation du périmètre. La société d'exploitation de canne à sucre dénommée CANECO, assurera la gestion du périmètre sucrier. Cette société exploitera directement 60% des surfaces (8.479,2 ha) et les producteurs indépendants 40% de la superficie de canne (5.652,8 ha). Les zones entre les pivots (environ 1.250 ha), seront aménagées et distribuées aux producteurs indépendants pour des cultures vivrières et maraîchères, pouvant contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans la zone. Le choix de l'irrigation par aspersion est guidé principalement par le souci de l'économie de l'eau. Le coût de ce mode d'irrigation est également moins élevé que celui de l'irrigation localisée (goutte à goutte). Sur la base des besoins en eau de la culture de la canne à sucre et de la superficie susmentionnée et des besoins de l'usine, le débit à prélever est estimé à 20 m³/s.

2.1.4 Les principales activités de cette composante consistent en des travaux de préparation des sols, la réalisation des prises d'eau sur les canaux principaux, le creusement des canaux d'alimentation des pivots (2 déjà en place plus 208 à installer) et de drainage, la pose des conduites d'irrigation, l'aménagement des pistes d'accès et de circulation, la mise en place des équipements d'irrigation par pivot, des stations de pompage et du réseau électrique, l'acquisition des équipements agricoles et des moyens roulants, les plantations de la canne et des constructions diverses comportant les locaux de bureau, les logements, les ateliers mécaniques, les magasins de stockage et un dispensaire. Des services de conseils et de facilitation sont également prévus dans le cadre de cette composante.

Composante B/Mesures d'accompagnement et renforcement des capacités

2.1.5 Cette composante vise l'amélioration des revenus, de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations de la zone du projet. Certaines de ces populations seront déplacées et réinstallées (127 ménages) suite au développement des plantations de la canne à sucre. Cette composante comporte: i) la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale et du plan de réinstallation des populations, ii) le développement des infrastructures sociocommunitaires et iii) le renforcement des capacités. Ainsi des infrastructures socioéconomiques seront réalisées : 4 écoles, 2 centres de santé, 10 centres de formation des Organisations professionnelles agricoles (OPA), 4 points d'eau potables, 15 magasins, des aménagements pastoraux :200 km de parcours et d'axes de transhumance, 25 puits pastoraux et 10 parcs de vaccination, ainsi que la production d'énergie au profit des populations et la réalisation de 4 centres de promotion des femmes au profit des villages situés dans la zone du projet.

2.1.6 Le projet réalisera des activités relatives à la sensibilisation, l'organisation et la formation des producteurs sur les itinéraires techniques et la gestion de l'eau. Il effectuera également des appuis pour la création des activités génératrices de revenus qui vont cibler spécifiquement les femmes et les personnes vulnérables. Ainsi, les femmes seront dotées d'équipements marchands pour la transformation et la commercialisation des produits agro-alimentaires, la restauration, les boutiques villageoises, les cabines téléphoniques. Les femmes seront organisées en associations et en groupements d'intérêt économique (GIE) qui se regrouperont par centre d'intérêt. Elles bénéficieront également d'activités de renforcement des capacités afin de tirer le meilleur profit des actions financées en leur faveur. Elles seront formées sur des thèmes spécifiques directement liées aux activités qu'elles mèneront. Elles prendront part également aux différentes formations mixtes à hauteur de souhait, au moins 40% des participants.

2.1.7 Le projet prévoit également l'aménagement et la mise en valeur de 1.000 ha exploités en riziculture. Des activités spécifiques d'appui à l'élevage et à la pêche seront mises en œuvre. L'exécution de ces activités sera confiée à l'Office du Niger (ON).

Composante C/Gestion du Projet

2.1.8 Cette composante comporte toutes les activités liées à la gestion du projet. Des bureaux d'Ingénieurs conseils spécialisés en ingénierie, acquisition, construction et gestion, seront recrutés pour assister les organes d'exécution dans la mise en œuvre du projet (un pour les plantations et un pour les aspects environnementaux et sociaux). Elle couvre également toutes les dépenses relatives à la mise en œuvre des protocoles d'accord avec les partenaires du projet (SOSUMAR et Services spécialisés de l'administration) et celles du suivi-évaluation, de l'audit des comptes et de la revue à mi-parcours, ainsi que la prise en charge de l'équipe d'experts de l'ON chargés de la mise en œuvre du plan d'actions de relocalisation des populations (PAR) et pour l'aménagement et la mise en valeur du périmètre rizicole.

Tableau 2.1 : Composantes du projet

	Nom de la composante	Coût estimatif	Description des composantes
1	Infrastructures de production de canne	153,29 millions d'UC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ réalisation de réseau hydraulique : prise sur canaux, station de pompage et de 208 pivots, ▪ Acquisition d'équipements agricoles, ▪ Plantation de 14.132 ha de canne à sucre ▪ mise en valeur de 1 250 ha de productions maraichères et vivrières
2	Mesures d'accompagnement et renforcement des capacités	21,37 millions d'UC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ aménagement de 1000 ha de riziculture, ▪ Réalisation des infrastructures sociocommunautaires ▪ Mise en œuvre de PGES, du PAR et du PAP
3	Gestion du projet	1,36 millions d'UC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Équipement et fonctionnement du projet ; ▪ Suivi-évaluation et communication ; ▪ Acquisition des biens, services et travaux ; ▪ Gestion financière.

2.2 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

2.2.1 Les cultures sèches (mil sorgho, maïs) pratiquées par les populations sont très dépendantes de la pluviométrie très irrégulière dans la zone. En l'absence d'une meilleure valorisation des ressources du milieu, les perspectives à court terme de développement de la région seraient relativement faibles. Sur le plan humain, la zone continuerait à évoluer dans un environnement déshérité, enclavé et vulnérable, avec des infrastructures socioéconomiques limitées et des conditions de vie difficiles liées aux faibles niveaux d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles. Il y aurait aussi un risque d'accélération du phénomène migratoire et de paupérisation de la zone. La réalisation du projet en maîtrise totale de l'eau, représente une réelle opportunité de développement de la région.

2.2.2 Le projet a retenu les options techniques suivantes : Choix d'un système d'irrigation par pivot des plantations de canne. Les champs de canne seront exploités en partie en régie directe (60%) par CANECO et l'autre par des producteurs indépendants de canne (40%). Le système d'irrigation par aspersion se justifie par une meilleure efficacité de l'eau et des niveaux de rendement de canne plus élevés. Les réalisations dans la zone et des tests effectués dans les deux pivots déjà installés, l'illustrent parfaitement. Par rapport à la mise en valeur actuelle en culture pluviale, la productivité et les niveaux de sécurisation des productions et des revenus vont être améliorés et augmentés de manière substantielle. L'implication des populations de la zone comme producteurs indépendants de canne à sucre favorisera une meilleure appropriation du projet par les communautés villageoises et un développement local et régional plus harmonieux et équilibré. La monoculture exclusive de canne à sucre, ne sera pas pratiquée. A défaut de cultures associées en interligne dans les champs de canne, des cultures vivrières et maraichères seront réalisées en inter pivots. Ceci permettra d'améliorer la sécurité alimentaire de populations et d'accroître leurs revenus.

Tableau 2.2 : Solutions de substitution envisagées et causes du rejet

Solution de substitution	Brève description	Cause du rejet
Statuquo	Exploitation des terres en culture pluviale.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement déshérité caractérisé par une vulnérabilité extrême des populations et un exode rural très fort et une accentuation de la pauvreté en raison des sécheresses récurrentes
Irrigation gravitaire des plantations de canne	Aménagement de canaux à ciel ouvert jusqu'à la parcelle pour alimenter gravitairement les champs de canne.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'efficacité de l'eau et les rendements de canne atteints sont moindres (70-80 t/ha) par rapport à l'irrigation par aspersion (100-150 t/ha);

Exploitation en régie	Exploitation en régie par CANECO de toutes les superficies du périmètre sucrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'appropriation du projet par les populations de la zone d'intervention du projet ▪ Adhésion limitée des populations et Risque de conflits sociaux ;
Monoculture stricte de canne	Mise en valeur entière du périmètre en canne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problèmes de sécurité alimentaire des populations et bilan vivrier déficitaire.

2.3 Type de projet

Le Prêt projet est l'instrument choisi.

2.4 Coût du projet et dispositifs de financement

2.4.1. Le coût global du projet est d'environ 557 millions USD dont 297,50 millions USD pour le volet industriel. Le coût du Volet agricole du Projet est estimé à 176,02 millions d'UC hors taxes et hors frais de douanes (259,50 millions d'USD), soit 116,90 millions d'UC (172,34 millions d'USD) en devise et 59,12 millions d'UC (87,16 millions d'USD) en monnaie locale. Les droits de douanes et taxes sont à la charge de l'État. Il a été appliqué un taux d'imprévus physiques de 10 % sur les travaux et les équipements. Une provision pour hausse des prix locale et internationale de 3% composés, a été appliquée sur l'ensemble des composantes. Le résumé du coût du Projet, par composante et par catégorie, est présenté dans les tableaux 2.3 et 2.4 ci-après :

Tableau 2.3 : Coût estimatif du projet par composante

COMPOSANTES	Milliers d'USD			Milliers d'UC			% Dev
	M.L	Devises	Total	M.L	Devises	Total	
Infrastructures hydrauliques et plantations	51 173,11	132 270,31	183 443,42	34 709,40	89 715,54	124 424,94	72
Mesures d'accompagnement et renforcement des capacités	21 191,35	6 436,48	27 627,83	14 373,54	4 365,70	18 739,24	23
Gestion du projet	492,74	1 280,96	1 773,70	334,21	868,84	1 203,05	72
Coût de base	72 857,20	139 987,75	212 844,95	49 417,15	94 950,08	144 367,23	66
Imprévus physiques	4 358,27	11 711,80	16 070,07	2 956,10	7 943,81	10 899,91	73
Hausse des prix (3% composé)	9 947,42	20 644,49	30 591,91	6 747,08	14 002,62	20 749,70	67
TOTAL	87 162,89	172 344,04	259 506,93	59 120,33	116 896,51	176 016,84	66

Tableau 2.4 : Coût du projet par catégorie de dépense

CATEGORIES	Milliers d'USD			Milliers d'UC			% Dev.
	M. L	Devises	Total	M. L	Devises	Total	
Travaux	56 016,57	31 634,08	87 650,65	37 994,59	21 456,58	59 451,17	36
Biens	405	88 326,55	88 731,55	274,7	59 909,62	60 184,32	100
Services	6 850,59	18 160,74	25 011,33	4 646,58	12 317,96	16 964,54	73
Fonctionnement	9 585,04	1 866,38	11 451,42	6 501,28	1 265,92	7 767,20	16
Coût de base	72 857,20	139 987,75	212 844,95	49 417,15	94 950,08	144 367,23	66
Imprévus physiques	4 358,27	11 711,80	16 070,07	2 956,10	7 943,81	10 899,91	73
Provision pour hausse des prix	9 947,42	20 644,49	30 591,91	6 747,08	14 002,62	20 749,70	67
Total	87 162,89	172 344,04	259 506,93	59 120,33	116 896,51	176 016,84	66

2.4.2 Les charges additionnelles d'exploitation du volet agricole sont estimées à 30,22 millions d'UC hors taxes (44,55 millions d'USD), soit 12,68 millions d'UC (18,69 millions d'USD) en devise et 17,54 millions d'UC (25,86 millions d'USD) en monnaie locale. Les charges additionnelles d'exploitation seront

entièrement financées par la CANECO. Toutefois les coûts d'exploitation concernant la première mise en plantation (intrants, main d'œuvre, maintenance de la machinerie et labour) ont été pris en compte dans les coûts d'investissements du projet et seront financés par les bailleurs de fonds. En prenant en compte les charges additionnelles d'exploitation, le coût du volet agricole du projet est estimé à 206,23 millions d'UC (304,06 millions d'USD). Le résumé de ce coût, par composante, est présenté dans le tableau 2.5 ci-après :

Tableau 2.5 : Coût estimatif du projet par composante (y compris les charges additionnelles d'exploitation)

COMPOSANTES	Milliers d'USD			Milliers d'UC			% Dev
	M.L	Devises	Total	M.L	Devises	Total	
Infrastructures hydrauliques et plantations	51 173,11	132 270,31	183 443,42	34 709,40	89 715,54	124 424,94	72
Mesures d'accompagnement et renforcement des capacités	21 191,35	6 436,48	27 627,83	14 373,54	4 365,70	18 739,24	23
Gestion du projet	492,74	1 280,96	1 773,70	334,21	868,84	1 203,05	72
Charges additionnelles d'exploitation	22 590,13	16 493,90	39 084,03	15 322,30	11 187,38	26 509,68	42
Coût de base	95 447,33	156 481,65	251 928,98	64 739,45	106 137,46	170 876,91	62
Imprévus physiques	4 358,27	11 711,80	16 070,07	2 956,10	7 943,81	10 899,91	73
Hausse des prix (3% composé)	13 220,42	22 839,92	36 060,34	8 967,07	15 491,73	24 458,80	63
TOTAL	113 026,02	191 033,37	304 059,39	76 662,62	129 573,00	206 235,62	63

Tableau 2.8 : Coût estimatif du projet par composante (y compris imprévus physiques et financiers)

COMPOSANTES	Milliers d'USD			Milliers d'UC			% Devises
	M.L	Devises	Total	M.L	Devises	Total	
Infrastructures hydrauliques et plantations	62 736,58	163 263,66	226 000,24	42 552,60	110 737,53	153 290,13	72%
Mesures d'accompagnement et renforcement des capacités	23 870,22	7 627,35	31 497,57	16 190,54	5 173,43	21 363,97	24%
Gestion du projet	556,10	1 453,03	2 009,13	377,19	985,55	1 362,74	72%
Charges additionnelles d'exploitation	25 863,12	18 689,33	44 552,45	17 542,29	12 676,49	30 218,78	42%
TOTAL	113 026,02	191 033,37	304 059,39	76 662,62	129 573,00	206 235,62	63%

2.4.3 **Le financement du Projet** sera assuré par le Fonds Africain de Développement (FAD), l'Etat Malien et plusieurs autres bailleurs de fonds, parmi lesquels figurent la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Fonds Saoudien de Développement (FSD), le Fonds Koweïtien, les Fonds de l'OPEP (OFID), la Banque Import-Export de Corée (EXIMBANK) et le partenaire stratégique du projet (ILLOVO). La Banque, chef de file des bailleurs de fonds, contribuera pour un montant de 28,97 millions d'UC sur les ressources du FAD XI représentant 16,46 % du coût du projet hors taxes et hors douane. La contribution du FAD sera sous forme de prêt. Le prêt couvrira essentiellement une partie des coûts des équipements d'irrigation (pivots) destinés aux groupements de producteurs, les travaux d'aménagement du périmètre rizicole de Seribabougou et l'aménagement parcellaire du périmètre maraîcher, certaines activités prévues dans le cadre des mesures d'accompagnement et de renforcement des capacités, ainsi que les services d'ingénierie et de consultants. Les financements sont parallèles. La répartition indicative du financement du projet est indiquée dans le tableau 2.7 ci-après :

Tableau 2.7 : Sources de financement

SOURCES	Milliers d'USD			Milliers d'UC			% Total
	M. L	Devises	Total	M. L	Devises	Total	
FAD	15 324,07	27 384,07	42 708,14	10 393,92	18 573,91	28 967,83	16,46%
GVT	28 561,87	53 914,08	82 475,95	19 372,78	36 568,53	55 941,31	31,78%
KEX	0	21 529,35	21 529,35	0	14 602,80	14 602,80	8,30%
BID	12 635,51	8 423,67	21 059,18	8 570,34	5 713,56	14 283,90	8,12%
FS	0	16 396,98	16 396,98	0	11 121,65	11 121,65	6,32%
FK	0	16 996,42	16 996,42	0	11 528,24	11 528,24	6,55%
FOP	6 021,59	10 049,60	16 071,19	4 084,29	6 816,37	10 900,66	6,19%
BOAD	13 423,90	8 949,26	22 373,16	9 105,08	6 070,05	15 175,13	8,62%
BIDC	11 195,95	8 700,59	19 896,54	7 593,93	5 901,39	13 495,32	7,67%
TOTAL	87 162,89	172 344,02	259 506,91	59 120,34	116 896,50	176 016,84	100%

2.4.4 Le calendrier des dépenses se présente comme suit :

Tableau 2.7 : Calendrier des dépenses par composante (en millions UC)

COMPOSANTES	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Total	M. L	Devises
Infrastructures hydrauliques et plantations	7 978,34	18 567,97	42 226,69	29 957,37	25 694,57	124 424,94	34 709,40	89 715,54
Mesures d'accompagnement et renforcement des capacités	3 948,24	8 383,66	5 434,84	708,78	263,71	18 739,24	14 373,54	4 365,70
Gestion du projet	175,42	231,63	267,6	247,25	281,16	1 203,05	334,21	868,84
Coût de base	12 102,00	27 183,26	47 929,13	30 913,40	26 239,44	144 367,23	49 417,15	94 950,08
Imprévus physiques	923,53	1 884,45	3 827,43	2 239,35	2 025,15	10 899,91	2 956,10	7 943,81
Hausse des prix (3% composé)	793,25	2 695,36	6 495,90	5 280,38	5 484,81	20 749,70	6 747,08	14 002,62
TOTAL	13 818,78	31 763,07	58 252,46	38 433,13	33 749,40	176 016,84	59 120,33	116 896,51

2.5 Zone et bénéficiaires du Projet

2.5.1 La zone du projet est située dans la localité de Markala de la région de Ségou. Le site du projet est à cheval sur les terroirs de deux Communes rurales à savoir Sansanding et Sibila de la Sous-Préfecture de Sansanding - Cercle de Ségou. Le site du projet est accessible par des routes en très bon état. Cependant, l'accès aux infrastructures socio-économiques de base reste relativement limité.

2.5.2 Le climat de la zone est du type semi aride avec des précipitations moyennes de 610 mm de pluies par an. Les disponibilités en eau sont importantes, mais connaissent de fortes variations saisonnières (débits moyens de 110 m³/s en mars et 3 500 m³/s en septembre). Les importantes ressources en eau et en sols de texture légère dans la zone du projet et le fort ensoleillement, sont des facteurs favorables au développement de la canne à sucre. L'identification des potentialités en sols de texture légère pouvant servir à la culture de la canne à sucre a permis de dégager une superficie totale de 20.000 hectares bruts dont 14.132 hectares nets.

2.5.3 Le projet touchera 156.000 personnes environ provenant de 85 localités. La mise en œuvre du projet nécessitera l'embauche de main-d'œuvre qui sera en priorité fournie par les populations de la zone du projet. Cette approche créera des emplois agricoles et non agricoles et réduira l'exode rural.

2.5.4 Les terres de la zone du projet, font partie du domaine public de l'État. Toutefois, le code domanial malien reconnaît le droit coutumier. En conséquence, les terres prévues pour la canne à sucre, seront

rétrocédées à CANECO. Des compensations sont prévues dans le PAR pour les ayant-droits ou usagers des terres avant leur aménagement.

2.5.5 L'agriculture est la principale activité pratiquée par les populations de la zone suivie de l'élevage et de la pêche. Les cultures sèches très peu productives, occupent 95% des superficies cultivées. Ce qui explique l'insuffisance alimentaire chronique constatée dans la zone du projet. Dans les exploitations agricoles, les hommes sont chargés de la préparation des champs, du sarclage et du désherbage, de l'épandage d'engrais, de la récolte, de la mise en sac, la conduite des charrettes du bord champ à la maison et la mise en grenier des récoltes. Les femmes sont très actives dans les exploitations familiales : elles pratiquent le semis, la récolte, le vannage et le transport des produits agricoles par charrettes. Les femmes sont les principales actrices des exploitations maraîchères où elles tirent l'essentiel de leurs revenus. Elles mènent des activités économiques telles que l'artisanat, le petit commerce et la cueillette. Certaines femmes dans les centres semi urbains, pratiquent l'embouche ovine et caprine et un degré moindre l'embouche bovine, d'autres s'occupent aussi de l'entretien des animaux de case. La pêche est pratiquée exclusivement par les hommes, cependant les femmes ont en charge la transformation et la vente du poisson. Les bénéfices tirés sont utilisés pour faire face aux besoins spécifiques des femmes.

2.6 Approche participative pour l'identification, la formulation et la mise en œuvre du projet

2.6.1 La conception du projet a suivi une démarche participative qui a associé toutes les parties prenantes aux diverses étapes du processus d'identification, de préparation et d'évaluation du projet. Lors de l'identification, la préparation et l'évaluation du Projet, les consultants chargés des études et les missions de la Banque ont échangé avec les parties prenantes à Ségou, Markala, Sansanding et Sibila: autorités coutumières et administratives, maires des communes rurales, représentants des organisations paysannes, des producteurs des organisations de femmes et de jeunes. Certains villages ont exprimé des réticences à la réalisation du projet. Le Gouvernement a mené des campagnes de sensibilisation pour l'adhésion des villages concernés. Les populations rencontrées ont surtout insisté sur les problèmes de sécurité alimentaire qui pourraient résulter de l'installation des cultures de canne à sucre. La réalisation du périmètre rizicole et les cultures inter pivots prévus, répondent à cette préoccupation.

2.6.2 Les missions de la Banque ont aussi rencontré les co-financiers du projet, les principaux partenaires techniques et financiers (PTF) du Mali qui interviennent dans le secteur rural et autres parties prenantes de l'administration publique et de la société civile. La disponibilité de l'eau pendant l'étiage, était une des préoccupations majeures notées lors des consultations. Pour résoudre cette préoccupation, la Banque a apporté une assistance technique et financière pour la conduite d'une étude d'un bilan de ressources en eau au droit de la zone de l'Office du Niger. Cette étude a conclu que les disponibilités actuelles permettent de couvrir les besoins en eau du périmètre sucrier de Markala. Elle recommande des mesures pour conforter la situation notamment l'optimisation de la gestion de la retenue du barrage de Sélingué et la poursuite du programme d'amélioration de la gestion de l'eau au sein de l'Office du Niger. Les résultats de l'étude, ont fait l'objet d'un atelier national de validation en avril 2010, regroupant toutes les parties prenantes. L'approche participative a été suivie dans la formulation du projet, ainsi que dans l'élaboration du Plan de Réinstallation des populations et du Plan de réduction de la pauvreté dans la zone du projet. Elle sera poursuivie lors de la mise en œuvre du projet.

2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.7.1 Le portefeuille des projets agricoles de la Banque au Mali reste relativement important avec 13 opérations en cours (au 30 juin 2010). Il représente 44% en termes de financement de l'ensemble des projets. Le suivi rapproché du bureau MLFO et les missions régulières de revue, d'amélioration des performances et de supervision, ont permis d'assainir le portefeuille. Les performances du portefeuille agricole, sont satisfaisantes (2,20/3 en 2010 par rapport 2,05/3 en 2009) et il n'y a aucun projet à problèmes. Toutefois, les difficultés liées à la passation des marchés persistent et conduisent à des retards dans l'exécution des projets.

2.7.2 Une des principales leçons tirées de la mise en œuvre des projets agricoles au Mali en général et en particulier du Programme de mise en valeur des Plaines du Moyen Bani (PMB), est l'important rôle que joue la bonne communication dans l'adhésion des populations. Une stratégie de communication a été préparée dans le cadre du projet. Sa mise en œuvre a démarré avec l'appui des radios rurales. Aussi, les expériences de la firme ILLOVO partenaire stratégique et premier producteur africain de sucre, ont été capitalisées et pris en compte dans la formulation du projet.

2.7.3 Les résultats d'attribution des terres dans le cadre des projets achevés (PAPIM et PMB) montrent que les superficies attribuées aux femmes sont très faibles (environ 0,9 %). Pour le maraîchage, les femmes ont reçu 7% des attributions totales. Les jeunes ont bénéficié de 38% des périmètres rizicoles. Pour renforcer l'égalité en genre, le Projet Sucrier de Markala prévoit de faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux terres aménagées. Les femmes et jeunes bénéficieront d'au moins 20% des superficies des champs de canne destinés aux villageois (producteurs indépendants), de 20% des superficies du périmètre rizicole et de 50% des superficies des aménagements inter-pivots destinés aux cultures vivrières et maraîchères.

2.8 Principaux indicateurs de performance

Les principaux indicateurs de performance, ainsi que la situation de référence, sont présentés dans le cadre logique. Ces indicateurs sont : (i) les superficies mise en valeur, les rendements et productions de canne à sucre atteints; (ii) le nombre d'emplois créés; (iii) la capacité de l'usine, les productions de sucre, d'éthanol, d'énergie, (iv) les superficies, les rendements et productions de riz et de culture maraîchère; (v) le revenu des bénéficiaires ; (vi) le nombre et le type d'exploitants (ratio hommes, femmes, jeunes) ; (vii) le nombre de ménages avec de l'électricité et d'eau potable ou le nombre de points d'eau potable installés ; (viii) le nombre de personnes qui ont accès aux services sociaux de base ou le nombre d'écoles, de centres de santé construits ; (ix) les quantités de sucre importés et exportés. D'autres indicateurs spécifiques s'ajouteront lors de la mise en place du système de suivi-évaluation et de la situation de référence en début du projet selon l'approche de la gestion axée sur les résultats.

III – FAISABILITE DU PROJET

3.1 Performances économique et financière

3.1.1 La performance financière a été évaluée sur la base d'une période d'exploitation de 30 ans, en prenant en compte les avantages et les coûts liés au développement des plantations de canne à sucre et communautaire, et au renforcement des capacités. Le projet contribuera à une amélioration appréciable des revenus des producteurs. Il faut rappeler qu'avant le projet, les exploitations agricoles pratiquaient les cultures pluviales sèches, notamment le sorgho et le mil. Le revenu d'exploitation est estimé à 45.600 F CFA/ha pour le sorgho et 49.500 F CFA/ha pour le mil. Le projet permettra de diversifier les sources de production au niveau des ménages ruraux. A cet effet, en plus de la canne à sucre, le projet aménagera 1.000 ha pour la riziculture et 1.250 ha (entre les pivots) pour les cultures vivrières et maraîchères. Les revenus d'exploitation nets pour la canne à sucre sont de 439.226 F CFA par hectare. Nous constatons qu'avec la canne à sucre les revenus des exploitations passent de 49.500 F CFA à 439.226 F CFA par hectare, soit un gain de 389.726 F CFA (787 %). La production rizicole induira en moyenne un revenu d'exploitation net de 340.075 F CFA par hectare. Quant aux cultures maraîchères (Tomate et oignon), elles induiront une rentabilité substantielle en faveur des femmes. Les revenus d'exploitation nets varieront en moyenne de 1.2054.250 F CFA à 1.835.575 F CFA par hectare pour les produits maraîchers. Les détails de calcul des productions et valeurs additionnelles se trouvent dans les annexes techniques du rapport.

3.1.2 Les performances économiques : L'analyse économique a été réalisée en utilisant la méthode des prix de référence. Elle est basée sur la comparaison entre la situation «sans projet» et la situation «avec projet». Toutes les charges du projet, ainsi que les charges d'exploitation des producteurs ont été prises en compte. Elles sont estimées sur la base des prix économiques. Les droits de douane ont été exclus. En conséquence, le calcul du taux de rentabilité économique (TRE) du volet agricole du projet conduit à une valeur de 22 % au coût d'opportunité du capital de 12 %. L'estimation de ce taux inclut les revenus tirés de

la riziculture et du maraîchage. Ce taux est jugé satisfaisant vu l'étendue du projet, l'importance des superficies à aménager et des productions attendues. Au niveau local, le projet aura un impact substantiel pour l'économie de la région de Ségou. Il contribuera à l'amélioration du niveau et des conditions de vie des populations locales par la création d'emplois et le développement d'infrastructures sociales telles qu'écoles et dispensaires. Le complexe agro-industriel fournira 6.670 emplois directs et fera bénéficier à ses employés des formations régulières pour développer leurs compétences et leur productivité. Le projet sera le premier employeur privé au Mali. Au moins 2.450 ménages exploiteront les cultures vivrières et maraichères. Le projet favorisera le développement de PME et ainsi générer de multiples emplois indirects. Au niveau national, le projet permettra au Mali d'étendre son industrie sucrière et de développer des produits à valeur ajoutée. Le projet créera également des recettes fiscales et un gain en devises étrangères pour l'Etat. Le TRE pour l'ensemble des deux volets du projet, est de 13 %.

3.1.3 L'Analyse de sensibilité : L'analyse de sensibilité a été basée sur les hypothèses ci-après:

- (i) Augmentation des coûts du projet de 10% (infrastructures, équipements et autres dépenses du projet) ; dans cette hypothèse, le taux de rentabilité économique s'établit à 21%.
- (ii) Diminution (10%) des avantages additionnels du projet due à une baisse des prix et des recettes de productions; dans cette hypothèse, le taux de rentabilité est également évalué à 20%.
- (iii) Si les deux hypothèses précédentes se réalisaient en même temps, à savoir, une augmentation des coûts du projet et une diminution des avantages, le taux de rentabilité s'établira à 19%.

3.1.4 Les résultats de l'analyse de sensibilité ci-dessus permettent de conclure que le projet reste viable, même dans les hypothèses basses (augmentation des coûts et/ou diminution des avantages), car son TRE reste supérieur au coût d'opportunité du capital estimé à 12 %.

3.2 Impact environnemental et social

Environnement

3.2.1 Etant de Catégorie I, le PSM a fait l'objet d'une EIES détaillée. De plus, en application de la politique de la Banque en matière de déplacement involontaire de populations, un plan d'actions de réinstallation des populations (PAR) détaillé a été préparé. En outre, ce PAR s'inscrit dans une vision plus large de développement local. Un plan d'actions de lutte contre la pauvreté (PAP) a été élaboré dans cette perspective. Les résumés de l'EIES et du PAR, ont été publiés en septembre 2009 sur le site internet de la Banque. Ils ont été également transmis en octobre 2009 au Conseil d'administration de la Banque. Au vu de la qualité de l'EIES, un permis environnemental a été délivré par le Ministre chargé de l'Environnement.

3.2.2 Les impacts positifs pourront se traduire sur le plan national par une économie de devises (plus de 31 milliards de FCFA) par substitution des importations de sucre. Sur le plan social, le Projet permettra l'augmentation des revenus des populations cibles. Il contribuera à la réduction de l'exode rural et de l'émigration du fait de la création d'un marché de travail national. Le PSM conduira à l'émergence de véritables opérateurs agricoles et favorisera la sécurisation foncière, et aussi un meilleur accès aux moyens de production et aux services de formation. Les activités de mise en œuvre du PSM constituent, pour les populations affectées, une opportunité de sortir de la précarité.

3.2.3 Les principaux impacts négatifs du volet agricole seraient liés au retrait des terres et à la pratique de la monoculture, pouvant entraîner une perte de ressources fauniques et floristiques et des risques d'érosion. Des cultures inter-pivots sont prévues pour éviter la monoculture de canne. Les impacts négatifs liés au volet industriel pourraient toucher aussi bien, l'air, le sol, l'eau, la santé et la sécurité. Toutefois, les pratiques d'optimisation industrielles adoptées par le partenaire stratégique, consistant en des pratiques d'économie de l'eau, de production d'énergie en cogénération, de compostage, de traitement des eaux usées, de traitement des émissions et de maîtrise des indicateurs de performance au niveau de la production permettront de réduire les impacts négatifs.

3.2.4 Tous ces impacts négatifs identifiés vont être mitigés grâce à la mise en œuvre des actions prévues dans le plan de gestion environnementale et sociale. La composante B du projet a pour objet de mettre en œuvre le PGES, le PAR et la PAP pour un coût d'un montant de 21,37 millions d'UC (soit 31,50 millions d'USD).

Changement climatique

3.2.5 Des études menées en 2003 révèlent qu'au Mali, les températures seraient en hausse sur l'ensemble du pays de plus de 2° C (Celsius). Ces mêmes études démontrent, en moyenne, une baisse de 20% de la pluviométrie entre 1951 et 1970 (période humide) et la période de référence 1971-2000, entraînant un déplacement des isohyètes de 200 km vers le Sud. Le régime pluviométrique y est très affecté par la variabilité et les changements climatiques. Les populations du pays sont très vulnérables au changement climatique. La réalisation du projet contribuera à atténuer les effets néfastes du changement climatique sur les populations de la zone du projet. Car, le projet constitue en soi, une forme d'adaptation à ces effets, grâce à la maîtrise totale de l'eau, la vulgarisation de variétés de riz mieux adaptées aux conditions climatiques actuelles, la création de points d'eau, le reboisement et la gestion des parcours.

3.2.6 Le projet sucrier de Markala aura un bilan carbone net positif. Pour le volet agricole, un retrait net de 165.850 tonnes de CO2 par an, sera réalisé. Pour le volet industriel, les quantités de CO2 par an qui pourraient être relâchées par les chaudières de la sucrerie seront compensées par l'utilisation de bagasse pour la production d'énergie électrique. Le bilan de réduction d'émissions est de l'ordre de 0,55 tonne de CO2 équivalente par tonne de bagasse utilisée (220.000 tonnes /an). Une telle réduction d'émissions de gaz à effet de serre peut être prise en compte pour l'obtention de crédits de carbone. Dans ce sens, un projet FEM d'un montant d'un million de dollars EU pour appuyer la cogénération a été préparé par la Banque en tant qu'agence d'exécution.

Genre

3.2.7 La mise en œuvre du projet a pris en compte les aspects genre en assurant des opportunités aux femmes. De ce fait sur les 5.600 ha pour la production de canne à sucre distribués aux producteurs indépendants d'au moins 20 % seront réservés pour les femmes et les jeunes et 50 % sur les 1.250 ha destinés aux productions vivrières et maraichères. Il est à noter que pour les périmètres à aménager pour la riziculture, il est prévu au moins 20 % pour les femmes. Les attributions ne se feront pas seulement aux femmes et jeunes Chefs de ménages, mais également aux personnes regroupées en association, groupements coopératifs ou groupement d'intérêt économique (GIE). Les critères d'attribution seront précisés par le projet conformément aux dispositions de la loi d'orientation agricole n°06-045- du 5/9/2006.

3.2.8 Quatre centres polyvalents aussi seront construits pour la promotion des femmes. Ces centres leur serviront d'espaces d'échanges et de formation. Elles y mèneront des activités génératrices de revenus (AGR) en association ou en GIE ou individuellement. Elles seront aussi dotées de compétences requises pour mener efficacement leurs AGR. Elles participeront aux formations mixtes et voyages d'échanges et d'affaires à hauteur d'au moins 40% des participants. Les femmes seront impliquées très fortement dans les opérations de production de la canne à sucre, particulièrement la plantation et le désherbage des parcelles. Ceci améliorera la contribution de la femme dans le revenu des ménages. Aussi, les femmes seront spécifiquement formées à la culture des spéculations maraichères.

Social

3.2.9 Les impacts sociaux les plus significatifs concernent l'amélioration du cadre de vie, la création d'emplois, l'accès à l'eau potable, l'électrification des villages, et l'accès aux services de base et amélioration de revenus des producteurs. L'amélioration de cadre de vie touchera les villages adjacents au projet ou vivent près de 156 000 personnes.

3.2.10 Au total le projet créera 8.000 emplois directs et environ 32.000 emplois indirects suite au développement des différentes activités économiques liées aux filières sucrière, maraichère et rizicole. En outre, les revenus des producteurs indépendants de canne à sucre seront multipliés par huit, par rapport aux revenus générés actuellement par les céréales sèches. Cette amélioration des revenus contribuera à la sécurité alimentaire des ménages ruraux. Aussi, le projet stimulera la croissance et le développement économique et social dans la région de Ségou et induira le développement de petites et moyennes entreprises et de petites et moyennes industries intervenant dans tous les segments de la filière sucrière.

Déplacement involontaire

3.2.11 L'impact social négatif du projet est lié au déplacement des populations. Au total, 1.718 ménages venant de 64 localités seront directement affectés par le Projet. Les populations à déplacer physiquement proviennent de 127 ménages (soit 1 644 personnes) répartis entre 23 localités. Les indemnités et/ou compensations des populations affectées par le projet seront effectuées en nature (terres rizicoles, de culture de canne à sucre), et/ou en espèces et sous forme d'assistance. Quoique le choix du type d'indemnité reste une option personnelle et individuelle, les intéressés ont été conseillés à opter pour les compensations en nature (terres de cultures) qui favorisent la cohésion sociale et l'unité socio-économique des localités à déplacer.

3.2.12 Les différentes catégories d'indemnités sont : (i) Indemnité pour la perte des infrastructures physiques et équipements physiques publiques et communautaires ;(ii) Indemnité pour la perte de revenus de cultures pendant la période transitoire ; (iii) Indemnité pour la perte des terres de culture ; (iv) Indemnité pour la perte des ressources naturelles ; (v) Autres formes d'indemnité.

3.2.13 Au titre de mesures complémentaires, un plan d'actions de réduction de la pauvreté (PAP) des populations affectées par le projet, a été élaboré. D'une durée de dix ans (10), ce plan qui constitue un engagement du Gouvernement à moyen terme, vise à assister les 6.012 ménages de 85 localités de la zone d'influence du PSM afin de leur permettre de poursuivre ou de démarrer des activités économiques rentables et contribuer ainsi au développement économique durable des communautés, en vue d'atteindre les objectifs du millénaire (OMD). Le PAP vise en priorité les personnes vulnérables identifiées (1246). Le coût de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation des populations et du PAP sur cinq ans, est inclus dans le coût du projet.

IV – EXECUTION

4.1 Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 Dispositions institutionnelles : Le Gouvernement a signé une convention de partenariat avec ILLOVO et SAIL pour la réalisation du Projet sucrier de Markala. La mise en place du projet a conduit à la création de deux sociétés : la Société sucrière de Markala (SOSUMAR) qui développera le volet industriel du projet (financé sur le guichet du secteur privé) et la Société CANECO qui s'occupera du volet agricole relatif aux infrastructures d'irrigation et à la création des plantations de canne à sucre, et des mesures d'accompagnement. Le Gouvernement malien est actionnaire à 90 % de CANECO, et 10% sont détenus par SOSUMAR. La SOSUMAR est détenue à 97,5 % par des actionnaires privés (Illovo 65% et SAIL 2,25%, investisseurs privés maliens 30 %) et 2,5% par le Gouvernement. La CANECO a signé avec la SOSUMAR un accord de prestations techniques et un accord d'approvisionnement en canne. Toute la production de canne à sucre de CANECO sera vendue exclusivement à SOSUMAR qui en retour aura l'obligation réciproque de l'acquiescer.

4.1.2 Dans le cadre de la préparation du projet, certains aspects de la convention de partenariat et des accords SOSUMAR/CANECO, ont été modifiés, pour accroître davantage les retombées économiques globales du projet (augmentation de la part des privés maliens dans le capital de SOSUMAR, augmentation de la part de CANECO (de 52,8 à 58%) dans la répartition des revenus tirés de la vente du sucre, répartition du capital, réduction de la période d'exonération fiscale de 20 à 16 ans et révision du système de régulation

du marché du sucre). Le Gouvernement transmettra à la Banque avant les négociations du prêt la convention de partenariat révisé, ainsi que les accords annexes de prestations entre CANECO et SOSUMAR. Le Gouvernement pourrait aussi rétrocéder à terme 15% de ses parts aux producteurs indépendants de canne (10%) et aux travailleurs salariés (5%). Le Gouvernement signera une convention de rétrocession du prêt avec la CANECO.

4.1.3 Le projet sucrier est placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce. Une direction unique du projet sera mise en place pour les deux volets (agricole et industriel) sous la supervision du partenaire stratégique ILLOVO, qui mettra en place un dispositif pour l'exécution des deux volets. Un comité de pilotage sera mis en place pendant la phase d'exécution. Il sera présidé par le Ministre de l'Industrie, des Investissements et du Commerce de façon. Le comité de pilotage sera composé des représentants des Conseils d'administration de la SoSuMar et de la Caneco, des membres du comité interministériel composé des Ministères concernés (Economie et finances, Agriculture, Eau et Energie ; Domaines ; Aménagement du territoire et SEDIZON), et du Gouvernorat de Ségou. L'Office du Niger (ON) sera responsable pour la mise en œuvre du plan d'actions de relocalisation des populations (PAR) et pour l'aménagement et la mise en valeur du périmètre rizicole. L'ON mettra en place une équipe légère composée d'un Chef d'équipe spécialisé en irrigation, un spécialiste en acquisition, un agronome, un socio-économiste et un environnementaliste. Ils seront recrutés à la concurrence.

4.1.4 Pendant la phase d'exploitation, les producteurs indépendants de canne, seront organisés en GIE et regroupés en unions et en une Fédération de Société Coopérative. Un projet de statuts et règlements intérieurs de la future Fédération, sera élaboré, avant le démarrage des travaux de plantation de canne. Les liens de partenariat entre CANECO et cette fédération feront l'objet d'un protocole d'accord de collaboration. Le projet de protocole d'accord sera soumis à la Banque.

4.1.5 Calendrier d'exécution : Les premiers tests variétaux de canne à sucre ont démarré en 2004 et des variétés performantes ont été retenues. Le développement des plantations de canne à sucre s'effectuera à partir du calendrier agricole Octobre 2011/Septembre 2012 avec le débroussaillage, la préparation du site, les travaux de génie civil et l'expansion de la pépinière. Cette étape sera suivie par le développement des infrastructures, l'extension du système d'irrigation et l'expansion du domaine agricole sur une période de trois ans pour atteindre les 14.132 ha prévus. La construction de l'usine de sucre et d'éthanol devrait s'étendre sur une période de 2 ans.

4.1.6 Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services : Les cofinancements seront parallèles. Les travaux d'aménagement seront répartis par blocs. Pour les acquisitions prévues sur fonds FAD, les grands travaux d'aménagement hydro-agricole et les équipements d'irrigation du PSM et du périmètre rizicole, seront acquis par appel d'offres international. Les travaux de moindre envergure répartis en lots, feront l'objet d'appel d'offres national. Le recrutement des bureaux d'ingénieurs conseils se fera par liste restreinte. Toutes les autres acquisitions financées de manière parallèle, se feront selon les règles de chaque bailleur de fonds. Toute acquisition de biens, travaux et services financés sur fonds FAD se fera conformément aux règles de procédure du FAD pour l'acquisition des biens et travaux ou conformément aux règles de procédure du FAD pour l'utilisation des consultants. Dans tous les cas, les dossiers types d'appel d'offres conçus par la Banque seront utilisés. La procédure de revue à posteriori sera utilisée pour des contrats d'un montant inférieur à 20.000 UC. La Direction du projet, préparera le plan des acquisitions des dix huit premiers mois qui sera examiné lors des négociations du prêt. Les dispositions relatives aux acquisitions des biens, services et travaux sont présentées dans les annexes techniques.

CATEGORIES	FAD						GVT	Autres BF	TOTAL
	AOI	AON	CFEN	LR	AUTRE	Total FAD			
TRAVAUX	5 426,19	4 157,28	-	-	3,39	9 586,86	14 332,43	35 531,88	59 451,17
Aménagements hydro agricoles	5 426,19					5 426,19		28 198,57	33 624,76
Forages, aménagts pastoraux et piscicoles et actions de mitigation environnementales		741,49				741,49	14 162,86	-	14 904,35
Création de pépinières villageoises					3,39	3,39			3,39
Autres constructions (magasins de stockage, centre de format et polyvalents, écoles, parcs de vaccination, etc.)		3 415,79				3 415,79	169,57	7 333,31	10 918,67
BIENS	4 210,87	298,44	-	-	-	4 509,31	20 442,41	35 232,59	60 184,31
Véhicules						-	33,91	-	33,91
Equipements agricoles	4 210,87					4 210,87	4 762,45	35 232,59	44 205,91
Intrants agricoles						-	15 646,05	-	15 646,05
Autres équipements (équipements des centres, décortiqueuses à riz, presses à karité, etc.)		298,44				298,44		-	298,44
SERVICES	-	-	-	8 903,42	864,14	9 767,56	4 999,94	2 197,05	16 964,55
Formation thématiques				453,22		453,22		-	453,22
Autres formation (sensibilisation, alphabétisation fonctionnelle, etc.)					369,00	369,00			369,00
Études/Ingénierie/contrôle des travaux				7 544,23		7 544,23	437,49	2 197,05	10 178,77
Services de consultants (AT, gestion caneco, revue mi-parcours, audit, études et surveillance environnementales)				905,97		905,97	4 562,45	-	5 468,42
Services de gestion Office du Niger					33,91	33,91			33,91
Conventions					461,23	461,23		-	461,23
FONCTIONNEMENT	-	-	-	329,64	278,23	607,87	7 159,33	-	7 767,20
Personnel local				329,64		329,64	6 043,30	-	6 372,94
Fonctionnement divers					278,23	278,23	1 116,03	-	1 394,26
COUT DE BASE	9 637,06	4 455,72	-	9 233,06	1 145,76	24 471,60	46 934,11	72 961,52	144 367,23
Non alloués						4 496,24	9 007,19	18 146,18	31 649,61
TOTAL						28 967,84	55 941,30	91 107,70	176 016,84

Note : La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement.

« Autres » : renvoie à consultation de fournisseurs à l'échelon national et international, marché gré-à-gré.

Gestion financière

4.1.7 La Direction du projet est chargée de la préparation du budget annuel des composantes dont elles assurent la gestion. Elle se chargera de la préparation du budget consolidé à mettre à la disposition des bailleurs de fonds et des parties prenantes. Elle mettra en place un système informatisé de comptabilité pour le projet, une comptabilité d'engagement de type privé. Ils choisiront un système comptable conforme aux normes internationales ou aux normes SYSCOA- OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) et adapté aux spécificités du projet. Le système mis en place devra permettre de produire des informations sur la comptabilité générale, la comptabilité analytique et le suivi budgétaire.

4.1.8 La Direction du projet élaborera un manuel de procédures administratives unique pour la gestion du projet. Elle procédera à l'acquisition d'un logiciel de comptabilité et des équipements informatiques nécessaires et à la formation des comptables et responsables administratifs et financiers. Les comptes du projet seront audités annuellement par un cabinet d'expertise comptable agréée à la fin de chaque exercice fiscal. Les termes de références de l'auditeur doivent être établis selon le modèle type de la Banque et seront soumis à la Banque pour non objection. Un seul rapport d'audit annuel sera réalisé pour le projet et pour tous les bailleurs de fonds. Le rapport doit parvenir à la Banque et aux co-financiers avant le 30 juin de chaque année.

4.1.9 L'évaluation du dispositif de gestion financière a été faite conformément aux dispositions du manuel préparé par les services fiduciaires de la Banque en Juin 2010. Elle a montré que le risque de gestion financière du projet est substantiel en raison de la complexité du projet et parce que l'agence d'exécution de projet n'existe pas encore et par conséquent ne dispose pas de système de gestion financière obéissant aux critères de la Banque. A cet effet, il est important que l'agence d'exécution puisse disposer de moyens techniques et humains permettant de comptabiliser, de sauvegarder, d'informer et d'auditer l'usage des moyens financiers mis à sa disposition. Un plan d'action a été établi pour atténuer le risque. Il est présenté dans les annexes techniques.

4.2 Suivi-évaluation du Projet

4.2.1 Le projet sera exécuté sur une période de 5 ans (2011-2015). Les activités du projet démarreront par l'élaboration du manuel de procédures comptables et financières, la mise en place d'un système informatisé de gestion comptable et financière, et la sélection du cabinet d'audit. Il est prévu un atelier de lancement du projet, des missions de supervision périodiques, de revue à mi-parcours et d'achèvement. Le calendrier d'exécution du projet est présenté dans le tableau 4.2 ci-après :

Tableau 4.2 : Calendrier d'exécution et de supervision

N°	ACTIVITES	RESPONSABLES	DEBUT	DUREE
	Table ronde des partenaires	Co-financiers/FAD	Juillet 2009	
	Mission Evaluation Projet par OSAN/OPSM	BAD	Juin 2010	3 mois
	Mission Evaluation conjointe projet PPP	BAD /Autres bailleurs	Octobre 2010	
	Négociations de l'Accord de prêt	BAD/GVT	Novembre 2010	
	Présentation du projet au Conseil	BAD	Décembre 2010	
	Signature de l'Accord de Prêt	GVT/BAD	Décembre 2010	
	Satisfaction des conditions	Gouvernement	Mars 2011	3 mois
	Approbation financements par autres partenaires	Co-financiers	Décembre 2010	2 mois
	Autorisation 1 ^{er} décaissement sur fonds FAD.	Gouvernement/FAD	Mars 2011	
	Préparation du 1 ^{er} budget annuel	GVT/CANECO/ON	Janvier 2011	
	Recrutement Directeur du Projet	GVT/CANECO/ON	Janvier 2011	
	Recrutement Chefs et membre Equipes	GVT/CANECO/ON	Janvier 2011	
	Lancement des 1eres acquisitions	CANECO/ON	Février 2011	
	Mission de lancement du projet	Gvt/FAD/Partenaires	Mars 2011	
	Recrutement Ingénieurs conseils	CANECO/ON	Mars 2011	
	Développement des plantations de canne à sucre	CANECO	Octobre 2011	3 ans
	Actions Développement communautaire	Office du Niger (ON)	Mars 2011	4 ans
	Evaluation à mi-parcours	Gvt/FAD/Partenaires	Octobre 2012	
	Achèvement des activités	Administration/Firmes	Décembre 2015	
	Rapport d'achèvement du FAD et partenaires	FAD/Partenaires	Janvier 2015	
	Premier rapport d'audit des comptes	Cabinets d'audit/ Gvt/FAD/Partenaires	Avril 2012	

4.2.2 Le suivi-évaluation interne sera assuré par la direction du projet. Une situation de référence sera établie en début de projet avec un cadre de mesure de la performance permettant d'affiner les indicateurs de l'évaluation des impacts du projet sur le plan technique, environnemental, financier et socio-économique. La direction du projet soumettra à la Banque et aux partenaires financiers les rapports d'avancement et les rapports d'audit. Le suivi-évaluation externe au niveau du volet agricole sera assuré par un comité technique composé des représentants des ministères concernés. Ce comité effectuera des missions régulières sur le terrain (1/trimestre). Le projet sera également supervisé par le FAD à travers deux missions de supervision par an, une revue à mi-parcours (au cours de l'année 3) et une évaluation finale. Une mission de supervision conjointe des partenaires, sera organisée au moins une fois tous les ans.

4.3 Gouvernance

Le Gouvernement accorde dans son PDES la priorité à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption. Une amélioration progressive du climat des affaires dans le pays, est constatée. Les privatisations de la Banque internationale pour le Mali (en 2008) et de la Société des télécommunications (en 2009), ont été conduites avec succès. Les droits de la propriété sont protégés par la législation. Dans le cadre du projet, les droits des usufruitiers des terres seront respectés et les populations affectées par le projet seront compensées équitablement. Un comité de régulation du marché domestique du sucre sera mis en place. Il regroupera les représentants du Gouvernement, des consommateurs, des producteurs et des autres acteurs de la filière sucrière. Il veillera à une gestion concertée de la filière tout en assurant la prise en compte des préoccupations de toutes les parties prenantes. Le code des marchés en vigueur est jugé satisfaisant. Les procédures d'acquisition de la Banque seront respectées et la transparence des transactions, sera observée. Un Conseil d'administration sera mis en place pour orienter et suivre les activités de CANECO. Il sera composé de 5 membres (4 membres pour l'Etat malien et un pour SOSUMAR).

4.4 Durabilité

4.4.1 La durabilité du projet réside en partie dans sa conformité avec les politiques et stratégies élaborées par le gouvernement en matière de développement économique et agricole. Les spéculations choisies (riziculture, maraîchage et autres cultures vivrières) sont déjà connues et pratiquées par les populations. Le projet s'inscrit aussi dans l'esprit de la concrétisation de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui prévoit une équité dans l'accès des exploitants aux espaces aménagés sur fonds public de façon générale, les femmes et les couches vulnérables en particulier.

4.4.2 Les projections financières font ressortir que le projet est financièrement rentable et permet d'assurer le service de la dette sans recours aux ressources financières du Gouvernement. Pour les producteurs indépendants de canne, les revenus connaîtront une nette amélioration. Pour Caneco, le projet assurera toutes ces obligations financières sans recourir à l'Etat. Les résultats financiers permettent de dégager un surplus qui sera utilisé pour développer des activités de lutte contre la pauvreté. Les capacités et expériences du partenaire stratégique, constituent un gage pour l'entretien et la gestion des équipements et des aménagements. Les charges récurrentes liées à la réalisation des investissements qui concernent l'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements, et les charges additionnelles d'exploitation sont résumées comme suit :

Tableau 4.4 : Financement des Coûts Récurrents par An (Millions d'UC)

Désignation	Pendant l'exécution du projet					
	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Source de financement						
CANECO	0,69	2,91	11,18	13,25	2,19	30,22
FAD/GVT et Autres BF	21,59	11,12	11,45	11,79	12,15	68,1
Total	22,28	14,03	22,63	25,04	14,34	98,32

4.4.3 Les charges récurrentes pendant l'exécution du projet sont estimées à 98,32 millions d'UC. Elles sont financées par le FAD et les autres bailleurs de fonds pour un montant de 68,10 millions d'UC, et la CANECO pour un montant de 30,22 millions d'UC. A la fin de la période de financement du projet par les bailleurs de fonds extérieurs, le Gouvernement et la CANECO continueront d'assurer la prise en charge des coûts récurrents relatifs à la main d'œuvre, aux intrants, aux frais de fonctionnement et aux charges additionnelles d'exploitation.

4.4.4 L'approche participative prônée est gage de succès pour tout projet de développement. Des actions pertinentes ont été identifiées en fonction des besoins spécifiques de chaque groupe cible (hommes, femmes et jeunes). Un programme conséquent de renforcement des capacités est retenu pour doter les bénéficiaires de compétences pour une meilleure gestion des activités. Cependant, la durabilité des actions est conditionnée par le degré d'appropriation du projet par des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. Cette appropriation sera

davantage renforcée par l'exploitation directe de 40% des plantations de canne par les producteurs indépendants et que les actions retenues dans le projet sont basées sur les besoins prioritaires des bénéficiaires.

4.4.5 La mise en œuvre des actions identifiées en faveur des populations, favorisera un accroissement substantiel des revenus des groupes cibles, ce qui assure une certaine durabilité. Par ailleurs, la mise en place des organes de gestion et de maintenance des ouvrages/aménagements, dont les membres seront alphabétisés et formés à cet effet permettra certes de rendre durables les infrastructures et les équipements marchands. L'implication et la responsabilisation des femmes dans toutes les activités du projet et leur rigueur dans la gestion des affaires collectives, constituent également un gage supplémentaire pour la bonne exécution du projet et la durabilité des actions. Le renforcement des capacités des différents acteurs lié à leur centre d'intérêt constituera un atout indéniable pour la pérennisation des actions après le projet.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 **Risques liés à l'exécution :** Il s'agit principalement des risques résultant des retards durant la construction, des problèmes sociaux, des dépassements de coûts, de la gestion des achats et de l'expédition du matériel. Les risques liés à l'exécution seront garantis par le partenaire stratégique Illovo qui mettra à profit ses expériences en matière d'exécution de projets sucriers et sa solidité financière pour mener à bien le projet tant au plan physique que financier. Des campagnes d'Information Education Communication IEC déjà entamées, seront poursuivies pour sensibiliser davantage les populations et éviter les conflits sociaux.

4.5.2 **Risques de production:** Dans la région de Markala, les plantations de canne à sucre sont exposées aux attaques d'insectes et aux maladies. Les plantations en place résistent bien à ces attaques. En plus, les tests déjà réalisés, ont permis de retenir plusieurs variétés résistantes et adaptées. Le choix de variétés résistantes ou tolérantes, le traitement à l'eau chaude des boutures de canne à sucre préconisé avant plantation et la mise en place de programme de suivi et de lutte phytosanitaire des plantations, permettront de faire face à ces risques. Aussi, les capacités des producteurs indépendants de canne seront renforcées et un protocole de collaboration avec les Services nationaux chargés de la protection des végétaux sera signé.

4.5.3 **Disponibilité de l'eau :** Les nombreux périmètres en cours d'exécution ou planifiés, ont fait craindre un manque d'eau pendant la saison sèche. Afin de s'assurer de la disponibilité en eau et confirmer la faisabilité technique du projet, la Banque a assisté le Gouvernement dans l'évaluation de la disponibilité des ressources en eau. Ainsi, un Bilan d'eau pluriannuel (2010 /2020) au droit de la zone de l'Office du Niger, a été établi en prenant en considération les ressources en eau disponibles et les besoins de tous les périmètres. Ce bilan validé en avril 2010 au cours d'un atelier regroupant toutes les parties prenantes, confirme la disponibilité de l'eau pour le projet. Une mise à jour du bilan sera effectuée annuellement pour la saison sèche et transmis avant le 31 décembre à la Banque. Le Gouvernement a déjà signé une convention pour la fourniture à SoSuMar/CaneCo d'un débit de 20 m³/s pour couvrir en toute saison les besoins en eau du projet. La gestion du barrage de Sélingué sera modifiée pour apporter un débit supplémentaire de 25 m³/s en période d'étiage pour répondre en priorité aux besoins d'irrigation de la zone de l'ON. Pour ce faire, une décision du Ministre chargé de l'eau et de l'énergie relatives aux principes d'allocation des ressources en eau de la retenue de Sélingué, a été prise et transmise à la Banque. En vue d'inciter davantage à une gestion optimale des ressources en eau, une tarification volumétrique sera mise en œuvre pour le projet et pour toutes les opérations agro-industrielles. Les niveaux de tarification de l'eau, seront révisés en prenant en compte les coûts d'entretien du réseau primaire d'adduction d'eau de l'Office du Niger.

4.5.4 **Risques de perte de marchés :** Compte tenu du déficit actuel du sucre sur les marchés national et régional, ainsi que de l'évolution démographique, une baisse de la demande semble peu prévisible. Cependant, des baisses de prix liés au dumping peuvent intervenir. Les études de marchés montrent que le PSM devrait pouvoir rester compétitif face aux importations en provenance du Brésil et face aux industries de la sous région (Nigeria et Ghana) sur les marchés du Niger et du Burkina, grâce à ses coûts de production relativement peu élevés. Un système de protection négocié avec toutes les parties prenantes, sera mis en

place pour la régulation du marché domestique du sucre. La transmission des textes relatifs à la régulation du marché du sucre, constitue une autre condition du prêt.

4.5.5 Risques de change : Le projet industriel sera financé principalement en devises alors que ses revenus seront en monnaie locale (Franc CFA). Le risque de change sera atténué par le prêt de la BOAD en F CFA et par la dénomination des prêts des bailleurs internationaux en Euro, monnaie à laquelle le CFA est rattachée avec une parité fixe.

4.6 Développement des connaissances

4.6.1 La mise en place et la gestion du complexe agro-industriel de Markala et des périmètres irrigués d'envergure prévus, requièrent des connaissances diversifiées qui englobent le génie civil, le génie rural, l'agronomie, l'hydraulique et la gestion concertée des ressources en eau, le machinisme agricole, la gestion des organisations agricoles, le crédit, la protection de l'environnement et l'agro- économie. La mise en œuvre et la gestion des infrastructures du projet nécessitent que les différents intervenants du côté Emprunteur disposent aussi de connaissances dans la gestion de projets similaires. Des voyages d'études et des formations sont prévus pour améliorer les compétences des équipes et celles des bénéficiaires. La réalisation du PSM constitue un cadre de formation et un chantier école au profit des cadres du pays ; les expériences et les bonnes pratiques en matière d'agrobusiness, production de canne à sucre, compostage, biocarburant, agro-industrie, irrigation par pivot central, cogénération d'électricité, seront diffusées et partagées. Le projet dotera spécifiquement les femmes de capacités requises afin de tirer le meilleur profit des activités financées en faveur d'elles. Elles seront formées sur des thèmes spécifiques directement liées aux activités qu'elles mèneront. Elles prendront part également aux différentes formations mixtes, aux voyages d'échanges.

V – CADRE JURIDIQUE

5.1 Instrument légal

Le cadre légal du PSM sera un accord de prêt entre la République du Mali et la Banque. Ce document comprendra les termes et conditions du prêt.

5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

5.2.1 L'intervention de la Banque est sujette à la réalisation des conditions particulières suivantes :

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt

5.2.2 L'entrée en vigueur de l'accord de prêt sera subordonnée à la réalisation par l'emprunteur des conditions prévues à la section 12.01 des Conditions Générales.

5.2.3 Le Fonds ne procédera au premier décaissement des ressources du Prêt que si l'emprunteur, outre l'entrée en vigueur du présent accord, a réalisé à la satisfaction du Fonds la condition spécifique ci-après : fournir l'accord de rétrocession à CANECO du prêt du projet et la preuve de l'ouverture de compte spécial dans une banque jugée acceptable par le Fonds, destiné à recevoir les ressources du Prêt.

B. Autres conditions

5.2.4 *L'Emprunteur devra en outre :*

- (i) soumettre au Fonds, au plus tard six (6) mois à compter de la date de signature de l'Accord de Prêt, le Plan de Suivi Environnemental du projet et transmettre au Fonds les rapports semestriels relatifs à la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et du Plan d'actions de réinstallation (PAR), au plus tard un (1) mois après la fin de chaque exercice;
- (ii) Soumettre au Fonds, au plus tard six (6) mois à compter de la date de signature de l'Accord de Prêt, les documents relatifs à la révision de la tarification de l'eau applicables au projet et aux opérateurs privés de l'ON;

- (iii) Soumettre au Fonds avant le 31 décembre de chaque année, le bilan d'eau mis à jour et les consignes de gestion de la retenue du barrage Sélingué pendant la période sèche (de janvier à juin) ; et
- (iv) Soumettre à la Banque, au plus tard six (6) mois à compter de la date de signature de l'Accord de Prêt, les projets de texte relatifs à la régulation du sucre.

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

Le Projet Sucrier de Markala est conforme aux politiques et stratégies de la Banque en matière d'environnement, de développement agricole et d'agro-industrie.

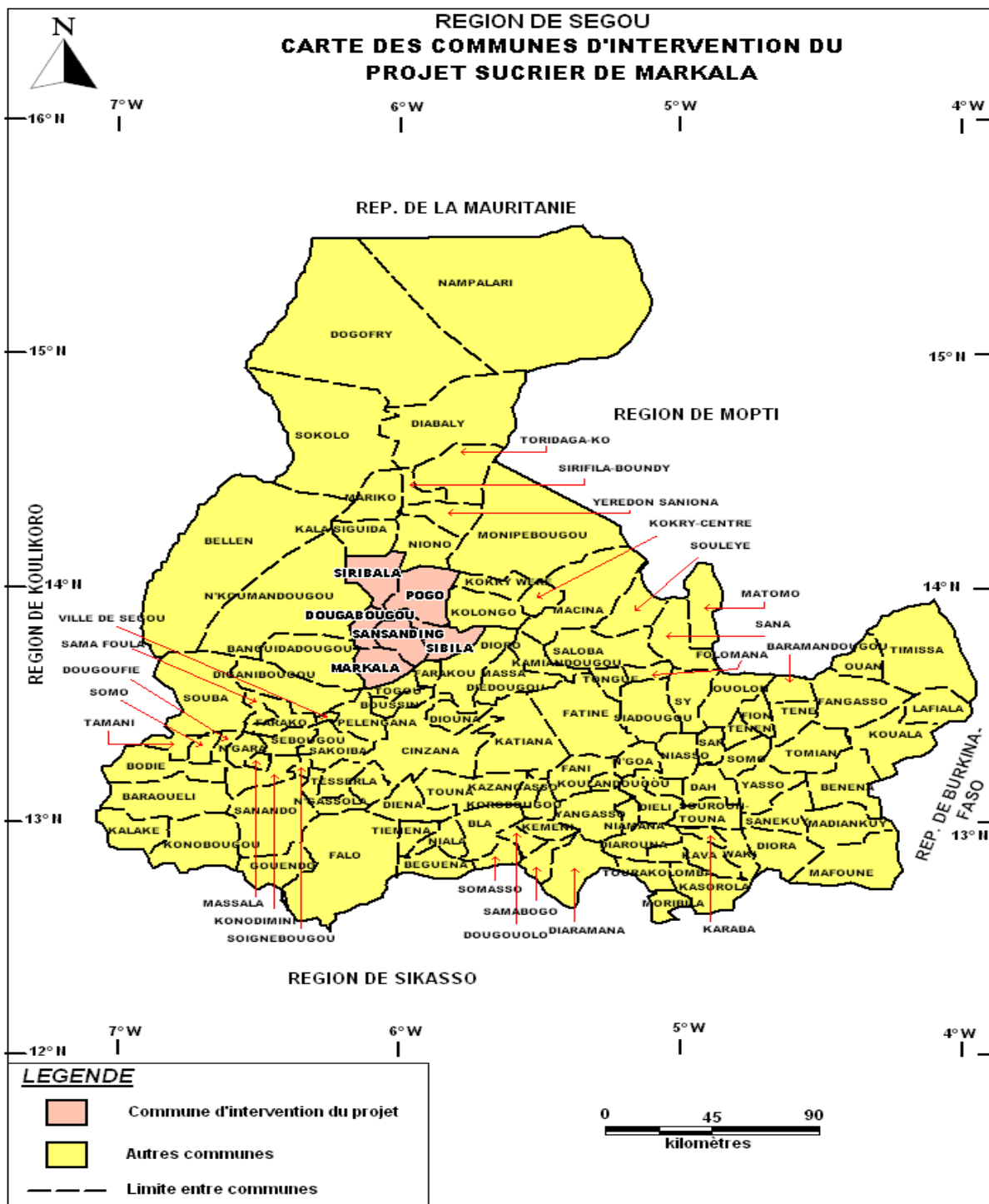
VI – RECOMMANDATION

Une proposition d'octroi d'un prêt FAD ne dépassant pas un montant total de 28,97 millions d'UC à la République du Mali est recommandée pour contribuer au financement du volet agricole du Projet Sucrier de Markala et selon les conditions énoncées au paragraphe 5.2 du présent rapport.

ANNEXES

MALI

CARTES DE LA LOCALISATION DE LA ZONE DU PROJET SUCRIER DE MARKALA



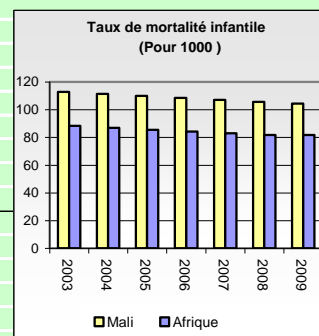
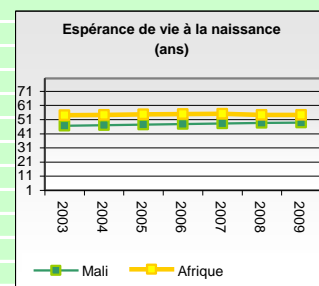
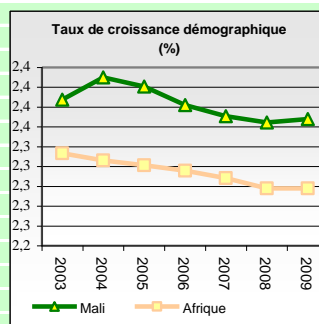
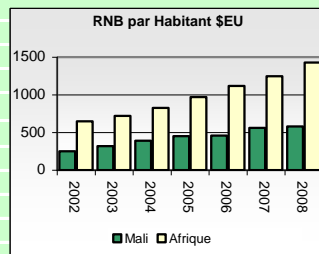
Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

Annexes I: Indicateurs socio économiques comparatifs du Mali

Mali

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Mali	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		1 240	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2009	13,	1 008	5 629	1 069
Population urbaine (% of Total)	2009	32,7	39,6	44,8	77,7
Densité de la population (au Km ²)	2009	10,5	3,3	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2008	580	1 428	2 780	39 688
Participation de la Population Active - Total (%)	2009	26,4	41,2	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2009	38,2	41,2	39,8	43,3
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2005	0,371	0,525	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 182 pays)	2007	178	0,514	n.a	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2006	51,4	50,8	25,0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2009	2,4	2,3	1,3	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2009	4,2	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2009	44,2	56,0	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2009	2,3	4,5	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2009	86,8	78,0	52,8	49,0
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2009	97,6	100,7	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2009	24,3	48,5	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2009	48,8	55,7	66,9	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2009	49,5	56,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2009	42,3	35,4	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2009	15,4	12,2	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2009	104,3	80,0	49,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2009	185,2	83,9	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2009	5,4	4,5	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2005	970,0	683,0	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2006	61,0	75,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	9,3	42,9	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	58,0	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	2006	45,1	50,5	63,4	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	56,0	64,0	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2006	...	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	36,0	38,5	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SID.	2007	1,5	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2007	319,0	313,7	161,9	14,1
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2007	97,0	83,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2007	87,0	74,0	81,7	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2004	38,0	25,6	27,0	0,1
Apport journalier en calories par habitant	2005	2 579	2 324	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2006	2,9	5,5	4,0	6,9
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2008	91,3	100,2	106,8	101,5
Primaire - Filles	2008	82,7	91,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2008	34,8	35,1	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2008	27,1	30,5	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2008	26,7	47,5
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2007	76,7	59,4	19,0	...
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2007	68,6	69,8	13,4	...
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2007	84,0	57,4	24,4	...
Dépenses d'éducation en % du PIB	2006	4,6	4,5	...	5,4
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2007	4,0	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2006	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2006	...	10,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	0,1	1,1	1,9	12,3



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour: septembre 2010

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles.

Annexes II.: TABLEAU DETAILLE DES DONNEES DU PORTFEUILLE DE LA BANQUE AU MALI (au 30 juin 2010)

PROJET	PFI Status	Date approbation	Date Signature	Date mise en vigueur	Date clôture	Date dernier décaissement	Age Projet	% décaissé	Note
DEVELOPPEMENT RURAL REGION MOPTI	NON PP / NON PPP	10.10.2001	26.10.2001	17.09.2002	30.06.2011	22.06.2010	8,73	82,32 %	1,90
II° LIGNE DE CREDIT A LA BANDA	NON PP / NON PPP	12.12.2002	14.02.2003	24.02.2004	31.07.2010	15.02.2010	7,55	96,38 %	2,61
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATI	#	27.05.2009	17.06.2009	18.11.2009	31.12.2016	21.01.2010	1,09	0,93 %	
PROJET INTENSIFICATION BAGUINEDA	NON PP / NON PPP	30.11.2005	19.05.2006	24.07.2007	31.12.2011	22.06.2010	4,58	78,52 %	2,97
APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE AU N	NON PP / PPP	11.09.2002	23.01.2003	20.08.2004	31.12.2011	28.04.2010	7,81	47,25 %	1,90
DVPT PRODUCTIONS ANIMALES KAYES SUD	NON PP / NON PPP	18.04.2007	17.05.2007	25.06.2008	31.12.2014	30.06.2010	3,20	11,40 %	1,97
APPUI AU DEVELOP. PECHE CONTINENTALE	NON PP / NON PPP	06.10.2004	05.11.2004	19.05.2006	31.12.2012	25.06.2010	5,73	35,78 %	2,84
NERICA DISSEMINATION PROJECT - MALI	NON PP / NON PPP	26.09.2003	21.10.2003	05.02.2005	31.12.2010	28.05.2010	6,76	77,31 %	2,68
INVASIVE AQUATIC WEEDS - MALI	NON PP / NON PPP	22.09.2004	05.11.2004	04.07.2006	31.12.2011	09.04.2010	5,77	29,71 %	2,04
PROJET APPUI FILLIERE COTON - MALI	#	29.11.2006	01.02.2007	12.02.2008	31.12.2013	30.06.2010	3,59	4,71 %	
PROJET GESTION DURABLE BETAAIL RUMI MALI	NON PP / NON PPP	25.01.2006	16.10.2006	26.09.2008	31.12.2013	21.06.2010	4,43	4,91 %	2,32
MALI - CREATION DE ZONES LIBEREES DURABL	NON PP / PPP	08.12.2004	14.02.2005	29.05.2006	31.12.2011	11.06.2010	5,56	11,0 %	1,63
ABN-PROGR LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT	NON PP / PPP	24.09.2003	22.04.2004	24.05.2005	31.12.2010	30.06.2010	6,77	92,09 %	2,34
TOTAL AGRICULTURE (13)							5,51	37,49 %	2,29
PROGRAMME AEPa EN MILIEU RURAL	NON PP / PPP	17.12.2003	25.03.2004	25.07.2005	31.08.2010	16.06.2010	6,54	48,11 %	2,54
PROJET AEPa GAO, KOULIKORO ET SEGOU	NON PP / NON PPP	11.06.2008	30.07.2008	06.02.2009	31.12.2012	30.06.2010	2,05	0,53 %	2,47

PROJET	PFI Status	Date approbation	Date Signature	Date mise en vigueur	Date clôture	Date dernier décaissement	Age Projet	% décaissé	Note
TOTAL AEPA (2)							4,30	13,68 %	2,50
APPUI PROGR. DEV. EDUC-PRODEC II (ED IV)	NON PP / PPP	24.09.2003	21.11.2003	02.08.2005	31.12.2010	22.06.2010	6,77	59,14 %	2,82
PROJET D'APPUI A LUTTE CONTRE VIH/SIDA	NON PP / PPP	08.09.2004	29.11.2004	10.11.2005	31.12.2010	23.06.2010	5,81	46,54 %	2,21
APPUI AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DAN	NON PP / NON PPP	03.05.2006	02.06.2006	11.05.2007	31.12.2012	25.06.2010	4,16	34,00 %	2,53
TOTAL SOCIAL (3)							5,58	46,56 %	2,52
PROGRAMME D'APPUI A LA STRATEGIE POUR LA	NON PP / NON PPP	24.09.2008	13.10.2008	17.12.2008	30.06.2011	08.12.2009	1,76	81,89 %	2,06
PRET SUPPLEMENTAIRE (PASC RP)	#	30.11.2009	01.12.2009	05.03.2010	30.06.2011	12.03.2010	0,58	100,00 %	
APPUI A LA DECENTRALISATION (PADDER)	NON PP / NON PPP	26.09.2007	16.11.2007	06.08.2008	31.12.2012	30.06.2010	2,76	14,06 %	2,59
TOTAL MULTI SECTEUR (2)							1,70	72,51 %	2,32
PROGRAMME D'AMENAGEMENT ROUTIER ET DE FA	NON PP / PPP	21.12.2005	18.01.2006	02.02.2008	31.12.2011	04.06.2010	4,53	57,40 %	2,72
PR 1: PRET SUPPLEMENTAIRE MALI	#	05.05.2009	13.05.2009	12.01.2010	30.06.2012	00.00.0000	1,15	0,00 %	
UEMOA -GHANA -PROGRAMME ROUTIER 1	NON PP / NON PPP	19.11.2003	18.12.2003	14.11.2005	31.12.2012	10.06.2010	6,62	22,62 %	2,00
TOTAL ROUTES (2)							5,58	44,12 %	2,36
TOTAL GENERAL (22)							4,53	41,94 %	2,40

Annexes III. Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du pays

Domaines prioritaires	Bailleurs de fonds intervenant actuellement	Observations
Secteur agricole Agriculture, forêt, élevage, pêche, Environnement	<u>Chef de file</u> : FAO (agriculture, élevage et pêche). <u>Il existe un groupe environnement.</u> <u>Autres Intervenants</u> : FAD/BM//PAM/UE/FIDA//BADEA/BID/France/UE/ FAO/Allemagne/Belgique/Danemark/Japon.	Il existe un groupe des PTF « Economie Agricole et Rurale » avec 4 groupes techniques (Elevage et Pêche, Irrigation, Filières agro industrielles et Sécurité alimentaire) et 3 sous-groupes thématiques (Foncier, Formation professionnelle et conseil agricole, financement) Les intervenants du secteur rural sont entre autres : -La BID, et la Belgique soutiennent la sécurité alimentaire les sous secteurs agriculture et élevage. -La Banque, la BADEA, l'Union Européenne, la France et le Japon appuient les sous secteurs élevage et agriculture ; -Le FIDA, le PAM, le Fonds de l'OPEP, les USA et le Canada appuient la sécurité alimentaire. L'Allemagne, l'IDA, le Fonds Koweïtien, le Luxembourg, les Pays Bas, le Fonds Saoudien, l'Inde, l'Espagne, et le Venezuela concentrent leur appui au sous secteur agricole.
Secteur social Education et Santé,	<u>Chefs de file</u> : pour l'éducation : L'UNESCO <u>Autres intervenants</u> : Banque mondiale, BAD/FAD, France, /BID/UE/Japon/Suisse/Canada/ Danemark// PAM/Allemagne/Hollande/ <u>Chefs de file</u> : Pour la Santé : Tournante, actuellement Pays Bas VIH SIDA ONUSIDA <u>Autres intervenants</u> : BAD/FAD/France/UE/Japon//OMS/ Luxembourg/ PNUD/Banque mondiale/FUNUAP.	-Il existe une approche sectorielle éducation avec le PRODEC ou tous les partenaires de l'éducation interviennent. La coordination est bien menée au niveau des Ministères en charge de l'éducation. Il existe un programme sectoriel pour la santé et le développement social avec le PRODESS. Le Département en charge de la santé et celui du Développement social coordonnent le programme avec les partenaires techniques et financiers concernés.
Infrastructures et Equipements collectifs Travaux publics, Mines, Industrie, eau, Energie, Assainissement et Urbanisme	<u>Chef de file</u> : Pour l'énergie : La BAD <u>Chef de file</u> : Pour le Transport : L'UE <u>Chef de file</u> : Pour le développement urbain : AFD <u>Autres</u> : FAD/UE/IDA/France/PNUD/BOAD/AFD	Le domaine des infrastructures est organisé entre trois groupes que sont, l'énergie, le transport et le développement urbain. Chaque groupe est bien coordonné avec un chef de file et un département ministériel correspondant. Les principaux partenaires intervenant dans ce secteur sont la Banque mondiale, l'Union européenne, la BAD, la BADEA, le PNUD et la BID.
Question transversale Promotion de la femme, gouvernance, décentralisation, renforcement des capacités	<u>Chef de file</u> Groupe Décentralisation et Développement institutionnel : Union Européenne. <u>Autres intervenants</u> : FAD/IDA/ Allemagne/Suisse/ Banque mondiale/Coopération française/Belgique/AFD/PNUD/Canada	Une coordination des actions au niveau national par le Ministère chargé de la promotion de la femme est entrain de se mettre en place en ce qui concerne le genre.
Réformes économiques Appui aux réformes et allègements de dettes	<u>Chefs de file</u> : Banque mondiale Réformes structurelles FMI/IDA/FAD/UE/France/Belgique/BOAD/Pays Club de Paris	Une concertation fréquente est organisée. La Banque est entrain de conclure un programme d'appui budgétaire global avec le Mali.
Bassin du fleuve Niger :	La banque intervient dans la lutte contre l'ensablement du fleuve et la lutte contre les plantes aquatiques proliférante.	Une coordination existe entre les partenaires dans le cadre de la gestion du Bassin du fleuve Niger à travers l'ABN au niveau régional et l'ABFM au niveau national.

Les interventions des autres partenaires au développement du Mali sont consignées dans le "Répertoire 2009 des projets et programmes du secteur rural" ou 35 partenaires appuient le portefeuille du secteur rural au Mali. Il s'agit des projets et programmes sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'Elevage et de la Pêche et du Commissariat à la Sécurité Alimentaire avec en tête la Banque Africaine de Développement qui financent 16 projets/programmes. Les autres intervenants sont la Banque mondiale, le FIDA, la BID, la BADEA, le Fonds de l'OPEP, la BOAD, le Fonds Koweïtien, l'Union Européenne, le PAM, le Fonds Saoudien, l'AIEA, la FAO, le FEM, la BICD/UEMOA, UA/IBAR, l'UNICEF, l'ONUDI et les coopérations bilatérales allemande, danoise, belge, française, luxembourgeoise, néerlandaise, japonaise, espagnole, vénézuélienne, canadienne, italienne, américaine et suisse. La BAD intervient dans le secteur rural et environnement à travers 16 projets actifs. La coopération qui s'est instaurée entre ces divers projets, grâce notamment au Bureau de la Banque à Bamako, favorise les échanges de bonnes pratiques sur les aspects fonciers, le crédit, la gestion de l'eau, les problèmes environnementaux, le genre et le suivi-évaluation.

Dans le sous-secteur de l'irrigation, outre le FAD, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'USAID, les coopérations néerlandaise, allemande, luxembourgeoise et française, la BOAD, le FIDA, les fonds arabes (BADEA, BID, Fonds saoudien, Fonds Koweïtien) et le Fonds de l'OPEP assistent le pays pour le développement de l'irrigation. La contribution du Groupe de la Banque dans le domaine du développement rural au Mali est importante. Les interventions de la Banque sont diverses et touchent tous les sous-secteurs du développement agricole. Dans le sous-secteur de l'irrigation, elles mettent l'accent sur la petite et moyenne irrigation et la sécurisation de la production avec une plus grande maîtrise de l'eau.

L'exécution des projets enregistre souvent des retards, notamment au démarrage des projets en raison de la faiblesse des capacités des agences d'exécution et à la non-familiarisation des personnels des projets avec les procédures de la Banque en matière d'acquisition des biens et services. Depuis quelques années, la fréquence élevée des missions de supervision et l'organisation par la Banque des séminaires spécifiques à l'endroit des gestionnaires des projets, ont permis d'induire une amélioration des capacités des agences.

PROJET SUCRIER DE MARKALA – CANECO : CALCUL DU TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE ET TEST DE SENSIBILITE

Année	Revenus nets canne CaneCo (En USD)	Revenus nets rizicoles (En USD)	Revenus nets maraîchers (en USD)	Recettes nettes totales (en USD)	Coûts d'investissement	Coûts de fonctionnement	Charges d'entretien des infrastructures	Total coûts (en USD)	Cash-flow de base (en USD)	Cash-flow avec "+" 10% coûts (1)	Cash-flow avec "-" 10% recettes (2)	Cash-flow avec (1) + (2)
1	0			0	20 170 282	191 492		20 361 774	-20 361 774	-22 397 952	-20 361 774	-22 397 952
2	0			0	45 843 307	985 955		46 829 262	-46 829 262	-51 512 188	-46 829 262	-51 512 188
3	0			0	82 752 041	3 131 303		85 883 344	-85 883 344	-94 471 678	-85 883 344	-94 471 678
4	24 468 414	500 000	124 521	25 092 935	52 610 979	4 052 145		56 663 124	-31 570 190	-37 236 502	-34 079 483	-39 745 795
5	47 649 541	515 000	1 092 348	49 256 889	44 872 775	4 884 976	1 928 311	51 686 061	-2 429 172	-7 597 778	-7 354 861	-12 523 467
6	51 532 979	795 675	6 486 366	58 815 019			5 082 407	5 082 407	53 732 612	53 224 371	47 851 110	47 342 869
7	53 078 968	1 092 727	12 028 332	66 200 027			8 714 270	8 714 270	57 485 757	56 614 330	50 865 755	49 994 328
8	54 671 337	1 406 886	12 418 601	68 496 824			5 178 204	5 178 204	63 318 620	62 800 800	56 468 938	55 951 117
9	56 311 477	1 738 911	12 821 609	70 871 997			4 837 591	4 837 591	66 034 406	65 550 647	58 947 206	58 463 447
10	58 000 821	1 791 078	13 237 773	73 029 673			4 837 591	4 837 591	68 192 082	67 708 322	60 889 114	60 405 355
11	59 740 846	1 844 811	13 667 526	75 253 183			4 837 591	4 837 591	70 415 592	69 931 832	62 890 273	62 406 514
12	61 533 071	1 900 155	14 111 314	77 544 541			4 837 591	4 837 591	72 706 949	72 223 190	64 952 495	64 468 736
13	63 379 064	1 957 160	14 569 599	79 905 822			4 837 591	4 837 591	75 068 230	74 584 471	67 077 648	66 593 889
14	65 280 435	2 015 875	15 042 855	82 339 165			4 837 591	4 837 591	77 501 574	77 017 815	69 267 657	68 783 898
15	67 238 849	2 076 351	15 531 576	84 846 776			4 837 591	4 837 591	80 009 184	79 525 425	71 524 507	71 040 748
16	69 256 014	2 138 641	16 036 270	87 430 926			4 837 591	4 837 591	82 593 334	82 109 575	73 850 242	73 366 482
17	71 333 694	2 202 801	16 557 462	90 093 957			4 837 591	4 837 591	85 256 366	84 772 607	76 246 970	75 763 211
18	73 473 705	2 268 885	17 095 694	92 838 284			4 837 591	4 837 591	88 000 693	87 516 934	78 716 864	78 233 105
19	75 677 916	2 336 951	17 651 527	95 666 395			4 837 591	4 837 591	90 828 803	90 345 044	81 262 164	80 778 405
20	77 948 254	2 407 060	18 225 540	98 580 854			4 837 591	4 837 591	93 743 262	93 259 503	83 885 177	83 401 418
21	80 286 701	2 479 271	18 818 331	101 584 304			4 837 591	4 837 591	96 746 712	96 262 953	86 588 282	86 104 523
22	82 695 303	2 553 650	19 430 517	104 679 469			4 837 591	4 837 591	99 841 877	99 358 118	89 373 931	88 890 171
23	85 176 162	2 630 259	20 062 737	107 869 158			4 837 591	4 837 591	103 031 566	102 547 807	92 244 650	91 760 891
24	87 731 446	2 709 167	20 715 651	111 156 264			4 837 591	4 837 591	106 318 673	105 834 913	95 203 046	94 719 287
25	90 363 390	2 790 442	21 389 939	114 543 771			4 837 591	4 837 591	109 706 179	109 222 420	98 251 802	97 768 043
26	93 074 292	2 874 155	22 086 306	118 034 753			4 837 591	4 837 591	113 197 161	112 713 402	101 393 686	100 909 927
27	95 866 520	2 960 380	22 805 479	121 632 379			4 837 591	4 837 591	116 794 788	116 311 028	104 631 550	104 147 791
28	98 742 516	3 049 191	23 548 209	125 339 916			4 837 591	4 837 591	120 502 324	120 018 565	107 968 333	107 484 574
29	101 704 791	3 140 667	24 315 272	129 160 730			4 837 591	4 837 591	124 323 139	123 839 379	111 407 066	110 923 306
30	104 755 935	3 234 887	25 107 470	133 098 292			4 837 591	4 837 591	128 260 700	127 776 941	114 950 871	114 467 112
								VAN	287 179 464			
								TRE	22%	21%	20%	19%